



Acerca de este libro

Esta es una copia digital de un libro que, durante generaciones, se ha conservado en las estanterías de una biblioteca, hasta que Google ha decidido escanearlo como parte de un proyecto que pretende que sea posible descubrir en línea libros de todo el mundo.

Ha sobrevivido tantos años como para que los derechos de autor hayan expirado y el libro pase a ser de dominio público. El que un libro sea de dominio público significa que nunca ha estado protegido por derechos de autor, o bien que el período legal de estos derechos ya ha expirado. Es posible que una misma obra sea de dominio público en unos países y, sin embargo, no lo sea en otros. Los libros de dominio público son nuestras puertas hacia el pasado, suponen un patrimonio histórico, cultural y de conocimientos que, a menudo, resulta difícil de descubrir.

Todas las anotaciones, marcas y otras señales en los márgenes que estén presentes en el volumen original aparecerán también en este archivo como testimonio del largo viaje que el libro ha recorrido desde el editor hasta la biblioteca y, finalmente, hasta usted.

Normas de uso

Google se enorgullece de poder colaborar con distintas bibliotecas para digitalizar los materiales de dominio público a fin de hacerlos accesibles a todo el mundo. Los libros de dominio público son patrimonio de todos, nosotros somos sus humildes guardianes. No obstante, se trata de un trabajo caro. Por este motivo, y para poder ofrecer este recurso, hemos tomado medidas para evitar que se produzca un abuso por parte de terceros con fines comerciales, y hemos incluido restricciones técnicas sobre las solicitudes automatizadas.

Asimismo, le pedimos que:

- + *Haga un uso exclusivamente no comercial de estos archivos* Hemos diseñado la Búsqueda de libros de Google para el uso de particulares; como tal, le pedimos que utilice estos archivos con fines personales, y no comerciales.
- + *No envíe solicitudes automatizadas* Por favor, no envíe solicitudes automatizadas de ningún tipo al sistema de Google. Si está llevando a cabo una investigación sobre traducción automática, reconocimiento óptico de caracteres u otros campos para los que resulte útil disfrutar de acceso a una gran cantidad de texto, por favor, envíenos un mensaje. Fomentamos el uso de materiales de dominio público con estos propósitos y seguro que podremos ayudarle.
- + *Conserve la atribución* La filigrana de Google que verá en todos los archivos es fundamental para informar a los usuarios sobre este proyecto y ayudarles a encontrar materiales adicionales en la Búsqueda de libros de Google. Por favor, no la elimine.
- + *Manténgase siempre dentro de la legalidad* Sea cual sea el uso que haga de estos materiales, recuerde que es responsable de asegurarse de que todo lo que hace es legal. No dé por sentado que, por el hecho de que una obra se considere de dominio público para los usuarios de los Estados Unidos, lo será también para los usuarios de otros países. La legislación sobre derechos de autor varía de un país a otro, y no podemos facilitar información sobre si está permitido un uso específico de algún libro. Por favor, no suponga que la aparición de un libro en nuestro programa significa que se puede utilizar de igual manera en todo el mundo. La responsabilidad ante la infracción de los derechos de autor puede ser muy grave.

Acerca de la Búsqueda de libros de Google

El objetivo de Google consiste en organizar información procedente de todo el mundo y hacerla accesible y útil de forma universal. El programa de Búsqueda de libros de Google ayuda a los lectores a descubrir los libros de todo el mundo a la vez que ayuda a autores y editores a llegar a nuevas audiencias. Podrá realizar búsquedas en el texto completo de este libro en la web, en la página <http://books.google.com>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

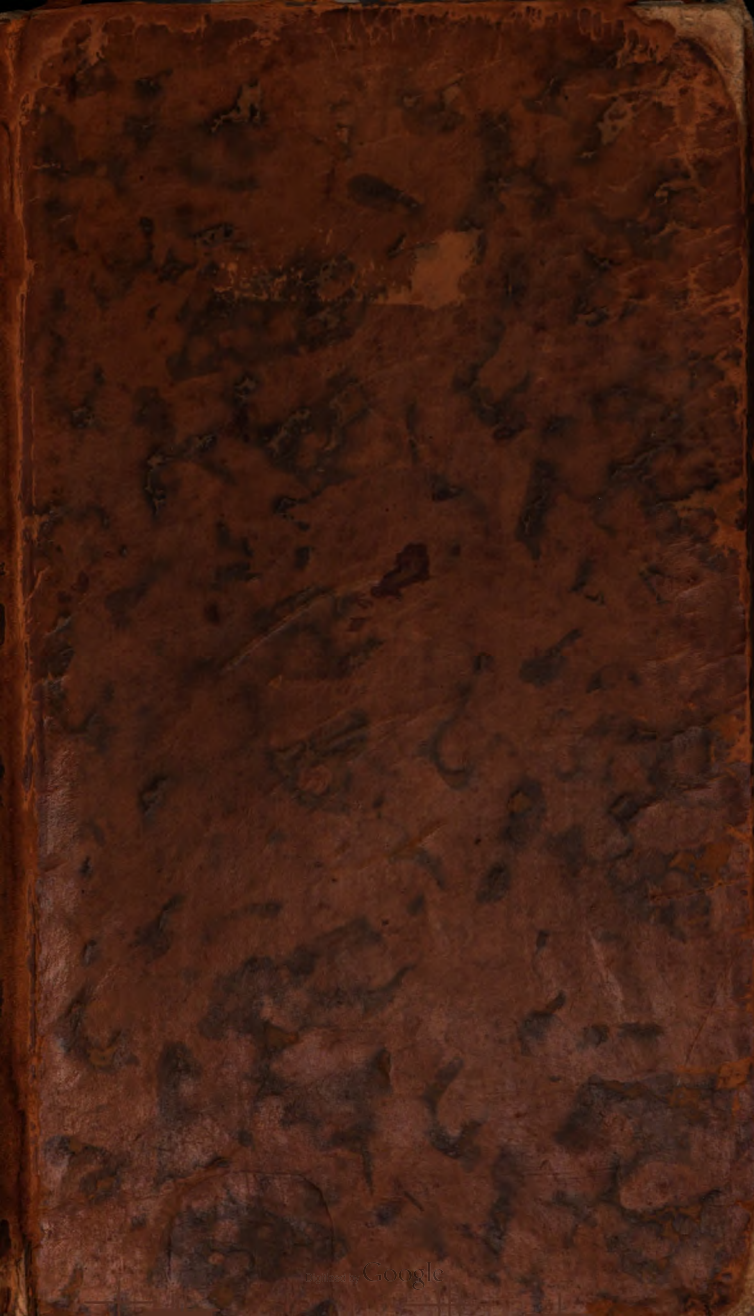
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

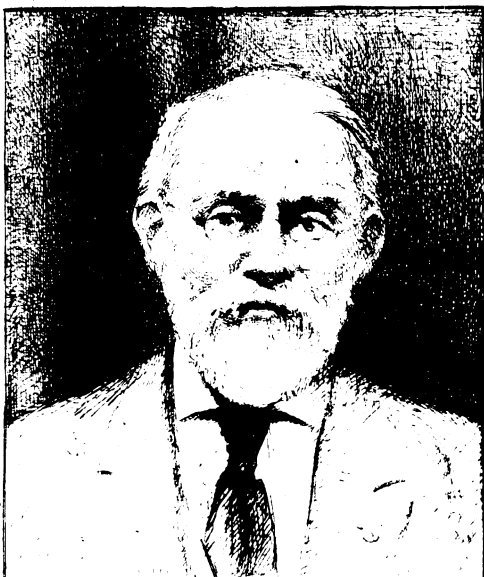
Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>





SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY



ŒUVRES

DE MONSIEUR

LINGUET.

TOME TROISIEME.

Linguet, Simon

THÉORIE

DES

LOIX CIVILES.

NOUVELLE ÉDITION,

Revue, corrigée & augmentée.

ERUDIMINI QUI JUDICATIS.

Psalm.

TOME PREMIER.



A LONDRES,

M. DCC. LXXIV.

350.1

L75

1774

v. 1

Dunning

Kraus

6-20-52

79519



DISCOURS

PRÉLIMINAIRE.

IL est d'usage parmi les *jurisconsultes* de distinguer différentes espèces de *droits*. La plus importante, celle dont les rapports sont les plus étendus, celle qui est vraiment la base de tous les autres, se nomme parmi eux *droit civil*.

Ils entendent par là les dispositions faites pour régler le sort des particuliers qui com-

Tome I.

A

posent un *état* ; pour défendre leurs fortunes , ainsi que leurs personnes , contre l'injustice & contre la violence , & pour mettre à ces dernières un frein redoutable par l'exécution des peines prononcées contre elles.

Ce *droit* n'a pour objet en apparence que les relations des citoyens entr'eux. Il fixe la manière d'acquérir la propriété des biens , & de les recueillir , ou de les transmettre à des successeurs. Il met des conditions à la naissance des hommes ; il leur impose , souvent même avant qu'ils soient nés , des marques d'honneur ou de flé-

triffure ; il attache des peines au crime , sans assigner de récompenses. à la vertu. Il maintient l'ordre , quelquefois par des moyens violents , & plus souvent par des précautions paisibles. C'est sur la nécessité de le faire observer , qu'est établi le pouvoir accordé à la *magistrature*.

Il est presque inconnu chez les peuples que nous appellons *Sauvages*. Ce n'est pas qu'ils soient plus vertueux ou moins querelleurs que d'autres ; mais leur grossièreté les empêche de découvrir les moyens propres à affermir des loix qui ne seroient

4 DISCOURS

soutenues que par l'opinion qu'on auroit de leur équité. Une indépendance brutale, ou un esclavage avilissant les en éloigne également. Ce défaut leur est moins à charge par le peu d'étendue de leurs possessions : la médiocrité, non pas de leurs desirs, mais de ce qui peut les exciter, fait qu'ils se passent sans beaucoup de peine d'un *droit civil*.

Chez les *nations* policées de l'Europe, il regne avec d'autant plus d'éclat & d'appareil qu'elles sont plus voisines de leur décadence. Il s'y produit avec un long cortège de livres

& d'officiers de toute espece. Il y déploie l'attirail de la *jurisprudence*, & la pompe de la *magistrature*; mais il y cause aussi une guerre sourde, qui se nourrit par les efforts mêmes qu'on fait pour la terminer.

Les procès y sont de vraies batailles où l'on se choque avec fureur. Rien ne ressemble tant aux stratagèmes guerriers que la chicane & ses ruses. Les *bas-officiers* qui ne s'enrichissent que par elle, ont l'effronterie & la rapacité des *partisans*. Les *praticiens* se présentent comme des auxiliaires prêts à se louer indifféremment à celui

des deux partis qui veut de leur service. Les *loix* sont les armes qu'on emploie de part & d'autre pour se charger, & la *justice* sur son tribunal, est la divinité, qui, comme le *Jupiter* d'*Homere*, pese & regle avec sa balance la destinée des combattants.

Dans ces querelles acharnées on ne verse point de sang, à la vérité; on n'y fait couler que l'encre, les injures & l'argent. Cependant les suites en sont presque toujours aussi fatales que celles de ces exploits glorieux & cruels qui élevent les conquérants sur des trophées

d'ossements humains. Les vainqueurs & les vaincus y perdent également , par les abus trop multipliés dans cette partie importante de l'administration. Leurs dépouilles restent entre les mains des gens de loi , comme après une mêlée sanglante , les habits des soldats massacrés appartiennent à ceux qui les ont tués.

Quand se trouvera-t-il dans notre *Europe* un génie assez intrépide , pour visiter en détail ce champ de bataille redoutable , & ne craindre pas de s'engager parmi les débris dont il est jonché ? Quand naîtra-t-il ,

un artiste assez intelligent pour retremper les armes dont on s'y fert, ou un chirurgien assez habile pour traiter avec succès les blessures qui en résultent? Quand viendra-t-il au moins un observateur assez ami des hommes & de leur repos, pour examiner s'il ne seroit pas possible & permis, soit d'en émousser le tranchant, soit d'en rectifier l'usage?

Ce qui les rend plus terribles, c'est leur multitude, & leur prodigieuse variété. On est à chaque instant embarrassé pour en parer les coups, parce qu'on n'en connoît, ni le nombre, ni la nature. Elles sont

dispersées sans ordre dans de vastes arsenaux, connus sous le nom de compilations, de commentaires, où il faut les aller chercher à tâtons. Il n'est pas plus permis d'y porter de la lumière que dans nos magasins à poudre; & peut-être le soin que l'on prend de les en garantir est-il fort sage: la moindre étincelle qui pourroit y pénétrer, feroit sauter en l'air tout l'édifice.

Ce seroit pourtant bien mériter de la nature humaine, que de lui procurer cet heureux accident. Il ne seroit peut-être pas si difficile qu'on le croit,

d'y parvenir avec peu de fracas ; & il seroit certainement plus nécessaire qu'on ne le pense , de l'entreprendre.

La coutume , l'habitude , je le fais , veillent soigneusement à la défense de ces bâtimens meurtriers. Mais seroit-il donc impossible d'écarter ou d'enchaîner ces sentinelles intraitables ? Il ne faudroit pour cela que cesser de respecter des usages beaucoup plus absurdes qu'anciens ; il ne faudroit que se résoudre dans des temps de calme à avoir , pour les conseils de la raison , autant d'égards seulement que l'on en a eu.

PRÉLIMINAIRE. II.

pour les ordres impérieux de la barbarie, dans des temps pleins de troubles & d'orages.

Il y a des esprits, que le nom seul de réforme intimide. Ils ne sauroient l'entendre prononcer sans frémir. Il est toujours dangereux, disent-ils, de toucher à la constitution d'un état. On risque d'ébranler ses fondemens en les mettant au jour, même pour les réparer. Il vaut mieux souffrir des abus aussi anciens que l'édifice, & ne pas hasarder cette opération indiscrette.

Oui sans doute ce raisonnement pourroit être juste; si

de toutes parts on n'avoit pas élevé des édifices immenses sur des fondemens d'une médiocre étendue ; si les murailles lézardées, ouvertes de tout côté, n'avoient pas perdu de leur aplomb ; si enfin la totalité du bâtiment, pliant sous le poids excessif dont il est chargé, ne menaçoit d'une ruine entière, pour peu qu'on tardât à le reprendre sous-œuvre.

Mais de tous les *empires* qui existent aujourd'hui dans le monde, aucun, excepté peut-être la *Suisse*, n'a su jusqu'à présent se contenir dans les bornes où il étoit né. Tous

veulent croître & grandir, en avançant en âge : tous sont jaloux, ainsi que les hommes, de parvenir à occuper un peu plus d'espace sur la terre. Les administrateurs d'un petit pays sont dévorés par la vanité d'en reculer les limites, comme un enfant par celle d'avoir cinq pieds six pouces de haut. C'est là l'esprit de tous les gouvernements, si l'on en excepte, comme je l'ai dit, la ligue des treize cantons. Mais elle est encore si voisine de sa naissance, que son exemple ne fait point une exception au principe général.

En *Asie* du moins, cette maniere ne nuit pas à la législation, parce qu'elle ne s'y dénature point par des victoires. Les *empires* y sont une espece de géants privilégiés, qui ont dès leur premier moment toute la grandeur qu'ils peuvent espérer. S'ils croissent, ou s'ils diminuent par la suite, leurs progrès & leurs pertes sont insensibles. Ils n'ont, dans toute la durée de leur existence, que deux jours d'agitation, celui de la naissance, & celui de la mort : ce sont deux époques rapides, qui, en anéantissant l'ancien, conferent au nouveau toute la vigueur qu'a-

voit celui qu'il remplace. La facilité, la totalité des conquêtes, y préservent les loix de toute altération.

C'est une observation singulière, & qui a son prix, que, dans cette partie du monde, les limites de tous les *empires* qui la partagent encore aujourd'hui, semblent y avoir été posées par la nature, & respectées de tout temps par la politique. Les *Persans* de nos jours occupent, à peu près, les mêmes terrains que les *Parthes* avoient su défendre contre l'usurpation des *aigles Romaines*; & les *Parthes*, héritiers des mœurs des anciens *Per-*

ses, en avoient aussi recueilli la domination. Le *Turc* possède ce qui avoit été le partage des *Romains* en *Asie*, & les *Romains* y avoient envahi l'*empire* des rois de *Syrie*. Le *Mogol*, le *Tien-t-Sée* de la *Chine*, le *Cubosama* du *Japon*, n'ont été troublés que par des calamités momentanées dans la jouissance des états attachés de temps immémorial à leur couronne.

Tel est dans ces contrées, où le genre humain a reçu la naissance, la force de l'habitude & le prix de la fidélité à suivre la plus ancienne, comme la plus paisible de toutes les législations,

que les révolutions mêmes qui ébranlent les trônes, n'influent point sur la destinée des *empires*. Ou le vainqueur investi de toutes les possessions de la *dynastie* qu'il a renversée, reçoit les loix telles qu'elles sont sans y faire de changement, ou le vaincu se soumet sans résistance à celles qu'on lui a portées de dehors : & au fond elles sont si peu différentes, que dans un cas comme dans l'autre, le changement est imperceptible.

Issues d'une tige commune, elles remontent, par une filiation non interrompue, jusqu'aux fondateurs des institutions socia-

les. C'est dans cette origine respectable qu'elles ont puisé la force & la solidité qui les préservent de toute altération chez des peuples qu'un climat plus heureux, une température plus égale, préserve de l'inconstance qui nous tourmente.

Il n'en est pas de même, à beaucoup près, dans la partie du monde que nous habitons. A peine débarrassés d'hier des brouillards qui l'ont si longtemps glacée, des forêts qui la surchargeoient, des marais qui la rendoient impraticable, elle ne porte que des hommes, des usages & des empires nouveaux.

Tout y sort du chaos ; tout y varie sans cesse. Le chef-d'œuvre de la politique depuis deux siècles, & son unique objet, a été de suspendre cette instabilité perpétuelle qui ne permettoit à aucune des parties de prendre de la confiance.

Et quel a été le fruit de tant de négociations , de tant d'efforts, de tant de talents prodigués ? Des paix sans cesse jurées & sans cesse rompues ; de misérables conquêtes arrosées en dix ans de plus de sang que toutes les guerres de l'Asie n'en ont fait couler en trente siècles ; la dépravation absolue des ressorts

du gouvernement , & l'oubli entier du respect dû , tant aux propriétés qu'au nom d'*homme*.

Suivez-y , je vous supplie , la marche de la *législation*.

Tous les états y commencent par être foibles. Ils chancellent long-temps autour de leurs berceaux , en attendant qu'ils aient assez de force pour les abandonner. Jusque-là les loix qui les conduisent sont telles que le comporte leur foiblesse , & , pour ainsi dire , leur enfance. Elles se ressentent de l'inconséquence & de la frivolité de cet âge.

Ce sont des idées sans liaison , des caprices sans suite , des imi-

tations grotesques. Ils adoptent de tout côté ce qu'ils voient, ou ce qu'ils entendent, sans en examiner la justesse, ni la convenance. Tout ce qui se présente avec le nom de *loix* leur paroît merveilleux, & se transcrit sur le champ pour leur usage, dans ces compilations énormes, qui sont à la fois le triomphe de l'érudition, & la marotte de l'ignorance.

Cependant peu à peu leurs corps se développent; ils acquierent une juste étendue: ils s'accroissent par la politique, ou par la guerre: ils grandissent comme les enfants dont ils sont

à l'origine

l'image, à la suite des maladies qui les tourmentent : ils se fortifient tous les jours par de nouvelles acquisitions. Ce seroit là le moment de retoucher aux loix, & de les proportionner à l'augmentation de l'état qu'elles vont désormais diriger.

C'est ce qu'on ne fait point. Les anciens réglemens se soutiennent ; ils s'incorporent avec la nouvelle administration : l'habitude où l'on est de les respecter, empêche qu'on ose y porter la main. On prétend conduire de grands royaumes de la même façon que se gouvernoient les petites provinces dont ils sont composés.

Si l'on croit de temps en temps devoir faire à leurs *loix* quelques additions, on les fabrique toujours sur le plan des premières, dont on n'ose s'écarter, & qu'on laisse subsister toutes ensemble. On croit faire assez que de leur donner une espèce d'authenticité, en les réunissant dans des recueils aussi immenses que disparates.

C'est comme si l'on armoit des grenadiers avec des hochets; comme si l'on vouloit se couvrir à trente ans des robes dont on se servoit à quatre, ou se faire, dans un âge avancé, un seul habit de tous ceux que l'on a

portés depuis sa naissance. On ne commet point ces fortes d'absurdités dans la vie ordinaire. Les politiques ont cru cependant pouvoir se les permettre dans la législation civile.

Vous voyez tous nos empires conserver avec soin les habillements de leur bas âge. A mesure qu'ils se fortifient, ils continuent de s'en envelopper. Seulement dans les occasions pressantes, ils y joignent quelques pièces, afin de leur donner assez d'étendue pour cacher leur nudité.

On les rajuste, on les recoud ensemble comme on le peut. Les commentateurs viennent ensuite

ensuite porter des regards curieux sur tous les morceaux de cette parure ridicule. Ils s'enorgueillissent quand ils sont parvenus à en distinguer les couleurs, à en rapprocher les coutures ; & c'est à cet assortiment bizarre, à ces amas de lambeaux dégoûtants, qu'ils donnent sans rougir le nom de *traités de jurisprudence*.

Tels sont, sans exagération ; les monuments élevés à la justice par tous les peuples de l'*Europe*. Les *Italiens* n'ont, à cet égard, aucun avantage sur les *François*. Les *Espagnols* admettent autant d'absurdités que les *Alle-*

mands. Tous conservent scrupuleusement les leçons qu'ils ont reçues de leurs peres. Ils en ont perdu la simplicité, la franchise, le défintéressement. En abandonnant ces vertus par lesquelles seules nos ancêtres étoient estimables, leur postérité adopte & consacre des réglemens barbares qu'ils nous ont transmis.

Voilà ce que nous donne pour nous autres *François* seuls, dans la petite étendue de notre domination, trois cents soixante *coutumes* différentes, & davantage; toutes écrites, toutes longuement commentées, sans compter les *usages* particuliers qui y

dérogent, les *procès-verbaux* de rédaction qui les expliquent, les *loix Romaines* qui les combattent, les *édits* qui les modifient, les *ordonnances* qui les redressent, & enfin, les *arrêts* qui les interpretent.

Voilà pourquoi dans le *droit civil*, & dans le *droit canon*, dans la *jurisprudence ecclésiastique* & *seculière*, tout est plein de contradictions & d'obscurités désespérantes. Voilà pourquoi les astronomes ont plutôt calculé avec certitude des distances de plusieurs millions de lieues dans le ciel, qu'on n'a adjugé au hasard la possession d'un demi-ar-

pent sur la terre. Voilà enfin pourquoi le métier de jurisconsulte est un des plus fatigans qu'il y ait au monde, & celui de juge un des plus dégoûtants, peut-être même un des plus propres à occasioner des remords.

La bonne intention, en effet, ne suffit pas pour excuser un magistrat, quand il commet une injustice, même sans le savoir. Il faudroit, pour qu'il n'eût rien à se reprocher, que son erreur fût telle qu'il ne lui eût pas été possible de s'en garantir. Il faudroit qu'il se fût procuré tous les secours capa-

bles de le guider , & que s'il s'est trompé , on pût en accuser , non pas sa négligence à chercher la lumière , mais la foiblesse humaine , qui ne permet pas toujours de la distinguer. Il faut au moins qu'il ait donné tous ses soins pour la trouver , & qu'il n'ait oublié de consulter aucune des sources d'où elle peut partir.

Dans l'état où est notre jurisprudence , cette étude profonde & réfléchie est-elle praticable , je ne dis pas seulement au jurisconsulte qui instruit les affaires , mais même au magistrat qui les décide ?

Je suppose qu'avec un travail immense, après des efforts assidus, il puisse parvenir dans sa vieillesse à apporter sur les fleurs-de-lys assez de connoissances pour être en droit de s'y asseoir sans inquiétude, faut-il donc laisser dépendre d'une constance si peu commune, d'une résolution si extraordinaire, d'un courage si rare, le bon ordre & l'équité dans une opération journaliere? Pour avoir de bons artistes n'est-il pas plus sûr de faciliter l'art, que d'en multiplier les difficultés, dans l'attente des génies supérieurs qui les vaincront ?

Cette considération seule n'établit-elle pas invinciblement la nécessité de corriger quelquefois, par de nouvelles institutions, ce que les anciennes peuvent avoir de défectueux ?

S'il falloit, pour fortifier ce principe, quelque chose de plus que l'appui de la raison, on auroit l'exemple de tous les hommes à qui de grands succès ont acquis une place distinguée dans ces registres des malheurs de l'humanité, que l'on appelle des histoires. Il n'y en a pas un qui après avoir troublé la terre par ambition, ne se soit cru obligé de réparer ces crimes

que la politique pardonne , en donnant ses soins à la réforme de la législation. Tous ont regardé comme un devoir indispensable la nécessité de travailler à l'édifice des *loix civiles* dans leurs conquêtes.

On pourroit , il est vrai , les soupçonner d'avoir alors suivi leur intérêt plutôt que leur devoir , & de s'être occupés à établir l'ordre qui leur convenoit , plutôt que celui que demandoit une justice éclairée. On seroit excusable de se défier de leurs lumières sur l'article de la législation. Des hommes féroces qui devoient à la fortune au moins

autant qu'à leurs talents, peuvent ne pas paroître des guides infailibles dans une matiere où l'esprit doit agir encore plus que le bras.

Mais si la plupart étoient par eux-mêmes incapables de ces fonctions délicates, on ne sauroit avoir la même défiance des conseils qu'ils se donnoient après la victoire. La nécessité les obligeoit d'y admettre des esprits modérés & sages. C'est à eux qu'il faut attribuer ce qui se trouve de louable dans les dispositions publiées au nom de leurs maîtres.

D'ailleurs nous ne cherchons

pas de quelle manière a pu être exercé ce droit de supprimer ou d'établir des *loix*, mais s'il a été exercé sans inconvénient. Nous n'examinons pas si l'on en a fait un usage toujours avantageux, mais si cet usage a jamais eu des suites funestes.

Or, puisqu'il est prouvé que les législateurs dans tous les temps ont cru qu'il étoit nécessaire de procéder à des réformes; puisqu'ils ont agi en conséquence, & qu'ils se sont permis d'ajouter ou de retrancher aux établissemens de leurs prédécesseurs; puisqu'eux &

leurs états s'en sont bien trouvés, pourquoi vouloir ôter le même privilege à ceux qui les ont remplacés ? Si un conseil sage du sixieme siecle a pu révoquer ce qu'avoit ordonné un conseil sage du troisieme, on peut sans doute dans les suivans, sans manquer à la sagesse, ni à la prudence, réformer les réglemens des uns & des autres.

Au reste il ne faut pas se méprendre dans le choix des objets susceptibles de cette correction utile. Réformer, c'est quelquefois beaucoup moins faire de loix nouvelles que ressusciter les

anciennes. Un très-grand homme, dont le nom est flétri aujourd'hui par une de ces singulieres inconséquences dont les exemples ne sont pas rares en littérature, *Machiavel*, a fait un discours exprès (a), où il

(a) *Discours sur la première décade de Tite-Live, chap. I.* C'est là qu'on trouve un passage très-remarquable. L'auteur cite l'exemple du royaume de *France*, où de son temps, à ce qu'il assure, on suivoit les loix plus exactement que par-tout ailleurs; mais où, ajoute-t-il, dès que l'inobservation aura lieu, il faudra ou corriger avec grande peine, ou s'attendre à la destruction. Chaque fois que je jette les yeux sur les ouvrages de ce grand génie, je ne saurois concevoir, je l'avoue, la cause du décri où il est tombé. Je soupçonne fortement que ses plus grands ennemis sont ceux qui ne l'ont pas lu, ou qui abu-

prouve que pour éterniser la durée d'une secte ou d'une république, il faut souvent la ramener aux principes qui l'ont dirigée dans son commencement. Cette maxime est pleine de profondeur & de vérité, sur-tout quand on la saisit en grand, & qu'on lui donne toute l'étendue qu'elle peut avoir.

Il y a dans le monde deux sortes de principes de législation. Les uns sont originels,

sent le plus de ses maximes. Les uns le déchirent par préjugé, les autres parce qu'il a rendu trop sensible la cruauté de leur politique.

fondamentaux, inaltérables. Ce sont ceux qui font tout dériver de la propriété. Leurs inventeurs ne regardant les hommes puissants que comme les pontifes de cette divinité impérieuse, n'ont point souffert qu'il y eût de mélange, ni de partage dans l'autorité consacrée à en soutenir le culte.

Mais en même temps ils n'ont rendu cette autorité respectable, qu'autant qu'on n'en dénatureroit point l'emploi : ils ont pourvu à ce qu'un souffle pût la faire évanouir dans les mains capables d'en abuser.

Ces principes la tiennent à

l'essence de la *société*. Ils en sont le lieu & la sauve-garde : c'est son bouclier contre la violence , son arme contre l'injustice. Ils ont été découverts , il est vrai , par des hommes à qui la violence & l'injustice elle-même avoient été d'abord utiles , & qui ne commençoient à les redouter que depuis qu'elles leur étoient devenues fructueuses ; mais ils n'en sont pas moins sacrés.

Sans eux la *société* seroit dissoute , & toutes les institutions humaines détruites. Ils sont généraux ; ils appartiennent à tous les peuples. Une législation

n'approche de la perfection qu'autant qu'elle se les approprie, qu'elle s'identifie, en quelque sorte, avec eux. Ils doivent inspirer à tous les siècles un respect scrupuleux, & s'observer à jamais, sans que personne ose se permettre de les dégrader. Si l'on avoit toujours eu pour eux ce respect d'adoration qu'ils méritent, il seroit inutile, il seroit fou d'entreprendre une réforme : que pourroit-on leur substituer qui les valût ? Ce sont ceux-là qu'une tradition fidelle a conservés en *Asie*.

Dans nos climats septentrio-

naux, il semble qu'on n'ait rien pris plus à tâche que de s'en éloigner. On y a introduit une autre législation toute différente & même toute opposée. C'est là que les hommes en place n'ont été armés que pour faire du mal, & que toute puissance leur a été refusée pour faire le bien : c'est là que la division & la subdivision des pouvoirs a été établie, sous une apparence de *monarchie* réglée, l'anarchie la plus funeste. C'est là que les peuples en se disant libres, ont été dévoués au plus rude de tous les esclavages, & qu'en feignant de leur préparer des

ressources contre l'oppression ,
on ne leur en a laissé d'autres
qu'une oppression plus grande.

Au lieu de se diriger dans ces
institutions modernes comme
dans les anciennes , par des
vues générales , étendues , qui
les rendissent propres à gouver-
ner une société dans toutes ses
périodes , on n'a suivi dans
celles qui nous sont propres
qu'un plan retréci , mesquin ,
qui subordonnoit toujours l'in-
térêt public au particulier , &
qui favorisoit la tyrannie , bien
plus que la propriété. C'est ce
plan altéré encore , dénaturé
par le temps , surchargé de je

ne fais quels accompagnemens gothiques, que je dis qu'il faut réformer. Je soutiens que cette opération ne sauroit être ni indiscrette, ni dangereuse.

Pour peu qu'on y réfléchisse, on verra bien que cette nécessité de rendre aux *loix*, à de certains intervalles, la splendeur qu'elles ont perdue, de les nettoyer, pour ainsi dire, comme une machine ordinaire, est en *Europe* une suite inévitable de la nature même des peuples qui l'habitent, & des changemens continuels qui y arrivent dans la conformation des corps politiques.

Nos gouvernements éprouvent des variations continuelles. Ils descendent ou montent sans cesse d'une extrême liberté à une extrême dépendance. Les oscillations d'un pendule ne sont pas plus nécessaires pour assurer la marche de l'aiguille, que ces vicissitudes, pour entretenir le jeu des corps politiques, parmi nous.

Ou l'autorité républicaine qui sembloit vivifier l'état, se retrécit peu à peu. Elle se concentre dans un petit nombre de mains. Le peuple n'est plus rien dans l'administration. Une maison puissante s'élève qui consent à

ne fais quels accompagnemens gothiques, que je dis qu'il faut réformer. Je soutiens que cette opération ne sauroit être ni indiscrette, ni dangereuse.

Pour peu qu'on y réfléchisse, on verra bien que cette nécessité de rendre aux *loix*, à de certains intervalles, la splendeur qu'elles ont perdue, de les nettoyer, pour ainsi dire, comme une machine ordinaire, est en *Europe* une suite inévitable de la nature même des peuples qui l'habitent, & des changements continuels qui y arrivent dans la conformation des corps politiques.

Nos gouvernements éprouvent des variations continuelles. Ils descendent ou montent sans cesse d'une extrême liberté à une extrême dépendance. Les oscillations d'un pendule ne sont pas plus nécessaires pour assurer la marche de l'aiguille, que ces vicissitudes, pour entretenir le jeu des corps politiques, parmi nous.

Où l'autorité républicaine qui sembloit vivifier l'état, se retrécit peu à peu. Elle se concentre dans un petit nombre de mains. Le peuple n'est plus rien dans l'administration. Une maison puissante s'élève qui consent à

Asiatiques, qu'il convient de s'énorgueillir de l'immutabilité de leurs usages. Ce sont des corps robustes, toujours pleins de santé, & qui n'ont pas besoin de varier leur régime.

Mais nous qui sommes des êtres cacochymes, condamnés par la nature à une maladie continuelle, & à flotter sans cesse d'infirmités en infirmités, nous nous obstinons à n'employer dans toutes, que les mêmes remèdes. Quand nous avons la fièvre nous continuons de prendre le même spécifique que l'on nous a donné, quand nous étions en paralysie. Dans

des circonstances où il est question de rafraîchir le sang, & de tempérer les esprits, nous usons des drogues qui ne sont propres qu'à produire un effet tout contraire, & nous osons nous croire plus sages que les peuples de l'*Asie*.

Eux du moins, malgré leur attachement pour l'évangile qui règle leur culte, malgré leur fidélité pour tous les préceptes de l'*islamisme*, ils se sont permis, en l'adoptant, d'y faire les changements politiques que leur situation exigeoit. La nation, à qui *Mahomet* avoit débité ses heureuses rêveries, étoit grossière,

frere, sans art, sans commerce : elle ne connoissoit pas même l'usage de l'écriture. Pour faire valider le peu de contrats, d'actes légaux qui s'y passoient, le prophete législateur exigea l'intervention du *juge civil* dans chaque horde d'*Arabes*. Il défendit d'avoir égard à tout engagement contracté sans cette formalité.

Cependant quand le mahométisme fut introduit en *Perse*, & dans d'autres grands empires, il fallut bien, malgré le respect qu'on y a pour l'*Alcoran*, modifier ses principes à cet égard & les abroger même

en entier. Ce qui avoit été facile sous les tentes des *Ismaélites* ne l'étoit plus dans les palais d'*Isfahan*. Il s'établit une nouvelle espèce de droit, qui se contente, pour la légalité d'un acte, de la présence & de la signature d'un certain nombre de témoins. Les voyageurs (b) nous apprennent que les *imans* crient beaucoup contre ce droit raisonnable, qui, suivant eux, choque le *droit divin*; mais les magistrats le soutiennent, & le font observer.

(b) Voyez *Chardin, Voyage de Paris à Isfahan*, tome 6, page 266.

Examinons - nous nous - mêmes , & voyons si nous avons jamais été capables de cette force d'esprit , même dans des matieres plus importantes. Qu'il me soit permis d'en citer quelques exemples. Les *loix Romaines* avoient défendu d'arrêter un débiteur dans son logis : les nôtres le défendent aussi : mais à *Rome* cette loi avoit , dans le commencement , des motifs qui la justifioient.

La religion avoit consacré les *laras* , les *foyers domestiques* ; elle vouloit que ce fût un asyle inviolable : c'est qu'on y élevoit réellement des autels qui

en faisoient des lieux privilégiés. On les remplissoit de statues , de simulacres qui supposoient la présence des dieux ; & , comme rien n'unit les hommes plus que le plaisir de la table , on croyoit que les divinités qui en gouvernoient les apprêts , devoient en exclure tout procédé violent.

La politique avoit fortifié le respect que le culte exigeoit pour elles par un autre principe. C'est qu'elle regardoit une maison , comme le temple de la propriété , comme le sanctuaire de la jouissance. Quand elle s'étoit conformée au culte en cette partie , tous les hommes

qu'elle comptoit pour quelque chose dans le monde, étoient réellement propriétaires de quelques biens fonds. Le logis d'où ils manifestoient leurs ordres étoit considéré comme le centre de leur domination.

Ces rois qui faisoient eux-mêmes des regles pour eux, n'avoient pas voulu qu'on pût les attaquer jusque sur leur trône. En donnant aux droits du créancier la plus excessive étendue, ils avoient cru devoir pourtant laisser quelque lieu de franchise à l'infortune du débiteur : & ce n'étoit pas pour celui-ci un si grand avantage.

puisque'il ne subsistoit que de l'exploitation de sa terre, & que quand il s'opiniâtroit à rester sur ses foyers, par la crainte d'être saisi en sortant, il s'exposoit à y mourir de faim. La loi en lui donnant ce privilege le modifioit donc de sorte qu'il se réduisoit presque à rien. Elle concilioit la religion avec le respect dû à la propriété en tout sens.

Mais, parmi nous, quel est l'objet & le but de ce règlement que nous avons adopté? Ce n'est plus de nos jours la possession des biens fonds qui constitue l'opulence. Les trois

quarts de nos riches ne tiennent en rien à la terre dont ils consomment les fruits, Ils ont toute leur fortune dans leur poche; ils vivroient à Constantinople aussi-bien qu'à Paris, à Maroc tout comme à Lyon. Quel est donc l'effet de cette prérogative qu'on leur laisse, sinon de favoriser le débiteur frauduleux, & de protéger sa personne contre le créancier qui est dans l'impossibilité de se dédommager sur ses biens (c) ?

On pourroit en dire autant

(c) Voyez à ce sujet le livre IV de cet ouvrage.

de nos *loix* sur l'*usure*, mot célèbre qui a donné lieu à des méprises continuelles, & au sujet duquel on se bat depuis vingt siècles, sans avoir déterminé ce qu'il signifie. L'*ami des hommes*, l'*esprit des loix*, & quelques autres ouvrages publiés par des génies supérieurs, ont bien essayé de lever le bandeau qui dérobe à nos yeux la vérité sur cette matière. Mais qui est-ce qui les a crus? Quelle influence ont eu leurs raisonnements pleins de force, sur l'administration générale?

La façon d'envisager les rentes constituées, soit sur les par-

ticuliers , soit sur le *roi* , donne lieu à la même réflexion. Les raisons qui ont fait établir entre elles des différences , ne subsistent plus , & la différence n'est point ôtée.

On a décidé autrefois que les unes seroient meubles , & les autres immeubles. Cette variété pouvoit être sage dans un temps où nous ne savions ce que c'étoit que le commerce ; où la *noblesse* n'imaginoit point d'autre source d'opulence que l'exploitation de ses héritages ; où la *magistrature* peu nombreuse , mais assidue , n'avoit d'autre ambition que celle de remplir ses

devoirs avec exactitude ; où le tiers - état simple , économe , satisfait de son obscurité , ne connoissoit ni ces moyens destructeurs de s'élever rapidement à la fortune , qui y cause de nos jours une si grande fermentation , ni la manie de s'en servir pour se rapprocher des grands , & acheter des alliances qui déshonorent une des familles , sans honorer l'autre.

Aujourd'hui que l'agiotage est devenu la ressource favorite des trois quarts de la nation ; aujourd'hui qu'elle n'est presque plus composée que de deux espèces d'hommes , l'une qui

emprunte, l'autre qui prête ; aujourd'hui que la masse des richesses imaginaires, c'est-à-dire, des rentes, du papier de toute espèce, est infiniment plus considérable que celle des richesses solides & réelles, ou des fonds de terre ; aujourd'hui enfin que toutes les puissances devenues volontairement tributaires & sujettes du commerce ne sont plus que des colosses dont la tête est d'or, & les pieds d'argille : pourquoi s'obstiner à conserver la même jurisprudence qui leur convenoit, quand au contraire une tête d'argille étoit soutenue par des pieds de métal ?

Dans le temps où la *France* n'étoit qu'un grand bois, désolé par des sauvages mal-propres & cruels, sous le nom de *prudhommes*, on avoit sagement établi les *foires* avec des privilèges. Ces petits tyrans, afin de débiter ou d'échanger le produit de leurs brigandages pendant toute l'année, vouloient bien les suspendre pendant quelques jours : afin d'attirer les négociants timides auprès de leurs charniers, ils les nettoyoient, ils les décorent ces jours-là, & il résulroit du moins de ces treves passageres accordées en faveur du commer-

ce, qu'on s'éclaircit peu à peu sur le bien qu'il auroit pu faire, s'il avoit été plus long-temps paisible.

Mais aujourd'hui que ces repaires d'animaux carnaciers sont détruits, pourquoi laisser subsister ces monuments que leur barbarie nécessitoit ? A quoi servent ces *foires*, ces *francs marchés*, sinon à décourager les bons négociants des villes où elles sont établies, à servir de prétexte aux frippons industrieux qui trompent sans scrupule des acheteurs qu'ils ne reverront jamais, & qu'ils allechent par l'appât d'un bon marché trom-

peur , à entretenir l'inutilité d'une foule de bateleurs qui étalent dans ces lieux privilégiés, ou des spectacles indécents, ou des curiosités mensongeres.

Les fêtes chômées se sont multipliées sans inconvénient , dans un temps où la servitude consacrée rendoit ces fêtes indifférentes , ou même avantageuses aux esclaves. C'étoient pour eux des jours précieux , des jours de repos où l'oisiveté ne nuisoit pas à leur subsistance , puisqu'elle étoit assurée , indépendamment de leur travail, & que le maître pour les appliquer le lendemain utilement à

ses ouvrages, étoit obligé de les alimenter pendant l'interruption religieuse que la piété prescrivoit.

Mais aujourd'hui que tout est changé, aujourd'hui qu'une indulgence meurtrière a peuplé l'*Europe* d'hommes libres, qui meurent de faim, à la place de ces serfs bien nourris: aujourd'hui qu'un manouvrier ne gagne, par la journée la plus laborieuse, au plus que de quoi se soutenir pendant les douze heures qu'il y emploie, la multiplicité de fêtes où le travail lui est interdit, est une véritable prescription prononcée contre

lui : on le voit , on le sent , on en est convaincu ; & cependant comment s'opere la réforme ?

Quand tout ce qui s'appelloit *gentilshommes* étoient de petits despotes tyrannisant légalement leurs vassaux , & ne reconnoissant la suzeraineté du prince que par un hommage sans conséquence , toutes les prérogatives de la féodalité n'étoient pas déraisonnables : il étoit naturel que les seigneurs eussent chez eux l'administration de la justice , & que sur leur domaine ce fût en leur nom qu'on prononçât des sentences.

Elles étoient définitives & par conséquent utiles : mais y a-t-il rien de plus absurde, & en même temps de plus ruineux pour des sujets que la conservation de cet usage, qui ne sert qu'à multiplier pour eux les degrés de juridiction, qui leur impose la nécessité d'acheter un, deux & quelquefois trois jugemens infructueux, beaucoup plus cher que ne coûtoit autrefois celui qui terminoit en un instant leurs querelles ?

Dans le temps où les *rois* n'étoient que des chefs sans pouvoir, & des particuliers décorés d'un grand titre, vivant

du revenu de leurs terres comme les autres citoyens, on avoit prudemment statué que leurs *domaines* ne pourroient s'aliéner, afin de leur épargner, à eux & leurs successeurs, la tentation d'établir des impôts arbitraires.

Aujourd'hui que les domaines ne font plus qu'une partie imperceptible des revenus de la couronne, leur *inaliénabilité* n'en subsiste pas moins, & elle ne fait que du mal. S'ils sont en régie, les fraix absorbent bientôt la recette, parce que les dégradations tournent au profit du régisseur. S'ils sont engagés, ce n'est qu'à vil prix; ils n'en

dépérissent pas moins promptement, parce que le possesseur toujours menacé de se voir dépouillé ne songe qu'à presser ses jouissances, & se garde bien de faire aucune réparation qu'on ne lui rembourseroit pas.

Enfin pour terminer, car les exemples en ce genre seroient innombrables, la *noblesse* avoit autrefois droit exclusivement à toutes les places militaires: il ne lui étoit permis de chercher de fortune & d'avancement que par les armes. Ce privilege, elle l'avoit payé par une renonciation authentique à tous les autres moyens d'amasser de l'ar-

gent & d'acquérir de la considération : c'étoit sur-tout dans cette vue qu'on lui avoit interdit le commerce réservé exclusivement aussi à la *roture*.

Aujourd'hui les roturiers riches sont admis à tous les emplois : brisez donc, comme l'ont fait les *Anglois*, la barriere qui exclud le gentilhomme du trafic. Puisque vous tolérez des excursions sur son terrain, autorisez-le à en faire de son côté sur celui des usurpateurs qui envahissent le sien; sans cela votre *noblesse* avilie ne fera bientôt plus qu'un fardeau onéreux pour l'état, où consommée par la

misère & le désespoir, elle s'éclipsera, & vous privera des ressources qu'offroit à la politique cette classe d'hommes dont un orgueil généreux cautionnoit la magnanimité.

C'est ainsi que pour des yeux qui savent voir, presque tous les points de notre législation paroissent ou surannés ou contradictoires. Ils pouvoient être utiles lorsqu'on les a institués; mais ils sont devenus étrangers à nos mœurs, & à notre façon d'être. Ce sont les *jacques de mailles* & les *haubergeons* de nos ancêtres. L'invention de l'artillerie a fait supprimer ces fragi-

les remparts, dont la valeur de la chevalerie ne dédaignoit pas de se prévaloir contre la mort qu'elle faisoit métier de rechercher. Pourquoi d'autres inventions, équivalentes en d'autres genres, n'emportent-elles pas de même la ruine d'une foule d'institutions devenues aussi inutiles, & peut-être plus dangereuses? Quel effroi peut donc inspirer à des esprits raisonnables l'idée d'une réforme dont tout démontre la nécessité?

Pour y procéder, je le répète, il n'est pas question d'introduire des choses nouvelles. Ce ne sont pas de chimères récen-

tes qu'il s'agit d'autoriser. Je ne dis pas qu'il faille imaginer des réglemens qui ne soient jamais entrés dans la tête d'aucun homme.

Réparer un édifice, ce n'est pas le détruire pour lui en substituer un autre : le reprendre sous-œuvre, ce n'est pas le renverser. Quand on s'aperçoit qu'il est près de crouler, on l'entoure d'étaiis qui le soutiennent un instant, mais qui à la longue le fatiguent plus qu'ils ne l'affermissent, & qui du moins le défigurent dans tous les temps. Veut-on le dégager de tous ces appuis embarrassans, c'est aux

Édificiens qu'il faut travailler : c'est à que l'architecte porte ses soins & son art, en se conformant simplement au plan original.

De même dans la société que faut-il faire, quand la législation paroît relâchée, abâtardie de toutes parts ; quand tout tombe & s'affaïsse, & qu'on a lieu de craindre une chute aussi entière que prochaine ? Le secret est bien simple : il ne faut qu'écarter les inventions compliquées de la barbarie, les échafaudages absurdes dont son ignorance s'est empressée de s'appuyer, & ramener tout à la simplicité primitive.

Vitruves,

Vitruves, *Palladio* politiques, ce n'est pas assez de bien décorer vos édifices: il ne suffit pas d'abuser les yeux sur la pesanteur de la masse par les ornements légers que vous savez y répandre avec tant de goût: ces colifichets, ou, si l'on veut, ces beautés qui flattent la vue, ne sont rien pour la solidité. C'est des fondements qu'elle dépend.

Si le maçon constructeur les a mal posés; s'il y a employé des matériaux mal choisis; s'il les a appuyés sur un terrain mouvant qui fléchisse avec le temps sous le poids dont on l'a

chargé , votre art devient alors plus dangereux qu'admirable. Les agréments extérieurs du bâtiment ne seront qu'une décoration funeste qui en cachera la foiblesse , & les malheureux habitants ne s'en trouveront pas moins au premier jour accablés sous ses ruines.

Vous n'avez qu'un moyen pour prévenir ce danger. C'est de réparer promptement la faute que vous avez laissé commettre : c'est de courir promptement à la source du mal : c'est de faire une tranchée profonde qui vous en découvre l'étendue , & de la remplir de matériaux

d'un meilleur choix , qui donnent à votre ouvrage une assiette plus ferme , & une solidité inébranlable.

On voit donc qu'il est quelquefois nécessaire de réformer le *droit civil*. Ce *droit* semble , comme je l'ai dit , n'avoir d'autre objet que les relations des citoyens entr'eux. Il est aisé cependant de se convaincre qu'il comprend toutes les autres'espèces de *droits*. Tout dérive de la propriété : il n'y a rien dans le monde qui n'y ait rapport.

C'est une vérité que les princes & leurs conseils ne méditent peut-être pas assez. Du haut de

leur gloire ils sentent rarement quelle influence peut avoir sur leur propre état celui des sujets qu'ils gouvernent : ils ne sont pas convaincus de la nécessité qu'il y a pour eux de veiller à ce que ce peuple qu'ils écrasent , jouisse au moins en paix de son mince héritage , & de la protection qu'ils doivent donner à la jouissance de chaque particulier , pour conserver la jouissance générale qui ne leur est attribuée que pour cet objet.

De toutes les opérations politiques, c'est pourtant la plus importante. Les plus superbes

vaisseaux, dit-on, périssent en peu de temps, si l'on n'a soin de donner de l'eau douce à boire aux rats qui en habitent le fond de cale, parce qu'ils percent le bordage dans l'espérance d'en trouver dehors. De même les gouvernements les plus brillants sont bientôt renversés, si la *propriété* des peuples n'est pas tranquille. Le pouvoir des rois n'est assuré qu'autant que les possessions de leurs sujets sont solidement affermies : & la raison en est bien simple ; c'est qu'ils possèdent tous au même titre.

Les royaumes appartiennent à leurs maîtres, comme une

gent & d'acquérir de la considération : c'étoit sur-tout dans cette vue qu'on lui avoit interdit le commerce réservé exclusivement aussi à la *roture*.

Aujourd'hui les roturiers riches sont admis à tous les emplois : brisez donc, comme l'ont fait les *Anglois*, la barriere qui exclud le gentilhomme du trafic. Puisque vous tolérez des excursions sur son terrain, autorisez-le à en faire de son côté sur celui des usurpateurs qui envahissent le sien; sans cela votre *noblesse* avilie ne sera bientôt plus qu'un fardeau onéreux pour l'état, où consommée par la

misere & le désespoir , elle s'éclipsera , & vous privera des ressources qu'offroit à la politique cette classe d'hommes dont un orgueil généreux cautionnoit la magnanimité.

C'est ainsi que pour des yeux qui savent voir , presque tous les points de notre législation paroissent ou surannés ou contradictoires. Ils pouvoient être utiles lorsqu'on les a institués : mais ils sont devenus étrangers à nos mœurs , & à notre façon d'être. Ce sont les *jacques de mailles* & les *haubergeons* de nos ancêtres. L'invention de l'artillerie a fait supprimer ces fragi-

fondemens qu'il faut travailler : c'est là que l'architecte porte ses soins & son art, en se conformant scrupuleusement au plan originel.

De même dans la société que faut-il faire, quand la législation paroît relâchée, abâtardie de toutes parts ; quand tout tombe & s'affaïsse, & qu'on a lieu de craindre une chute aussi entière que prochaine ? Le secret est bien simple : il ne faut qu'écarter les inventions compliquées de la barbarie, les échafaudages absurdes dont son ignorance s'est empressée de s'appuyer, & ramener tout à la simplicité primitive.

Vitruvès,

Vitruves, *Palladio* politiques, ce n'est pas assez de bien décorer vos édifices: il ne suffit pas d'abuser les yeux sur la pesanteur de la masse par les ornements légers que vous savez y répandre avec tant de goût: ces colifichets, ou, si l'on veut, ces beautés qui flattent la vue, ne sont rien pour la solidité. C'est des fondements qu'elle dépend.

Si le maçon constructeur les a mal posés; s'il y a employé des matériaux mal choisis; s'il les a appuyés sur un terrain mouvant qui fléchisse avec le temps sous le poids dont on l'a

chargé , votre art devient alors plus dangereux qu'admirable. Les agréments extérieurs du bâtiment ne seront qu'une décoration funeste qui en cachera la foiblesse , & ses malheureux habitants ne s'en trouveront pas moins au premier jour accablés sous ses ruines.

Vous n'avez qu'un moyen pour prévenir ce danger. C'est de réparer promptement la faute que vous avez laissé commettre : c'est de courir promptement à la source du mal : c'est de faire une tranchée profonde qui vous en découvre l'étendue , & de la remplir de matériaux

d'un meilleur choix , qui donnent à votre ouvrage une assiette plus ferme , & une solidité inébranlable.

On voit donc qu'il est quelquefois nécessaire de réformer le *droit civil*. Ce *droit* semble , comme je l'ai dit , n'avoir d'autre objet que les relations des citoyens entr'eux. Il est aisé cependant de se convaincre qu'il comprend toutes les autres espèces de *droits*. Tout dérive de la propriété : il n'y a rien dans le monde qui n'y ait rapport.

C'est une vérité que les princes & leurs conseils ne méditent peut-être pas assez. Du haut de

leur gloire ils sentent rarement quelle influence peut avoir sur leur propre état celui des sujets qu'ils gouvernent : ils ne sont pas convaincus de la nécessité qu'il y a pour eux de veiller à ce que ce peuple qu'ils écrasent , jouisse au moins en paix de son mince héritage , & de la protection qu'ils doivent donner à la jouissance de chaque particulier , pour conserver la jouissance générale qui ne leur est attribuée que pour cet objet.

De toutes les opérations politiques, c'est pourtant la plus importante. Les plus superbes

vaisseaux, dit-on, périssent en peu de temps, si l'on n'a soin de donner de l'eau douce à boire aux rats qui en habitent le fond de cale, parce qu'ils percent le bordage dans l'espérance d'en trouver dehors. De même les gouvernements les plus brillants sont bientôt renversés, si la *propriété* des peuples n'est pas tranquille. Le pouvoir des rois n'est assuré qu'autant que les possessions de leurs sujets sont solidement affermiées : & la raison en est bien simple ; c'est qu'ils possèdent tous au même titre.

Les royaumes appartiennent à leurs maîtres, comme une

ferme est à moi. L'un a été dévolu à eux ou à leurs ancêtres, par le même principe que l'autre aux miens. Nos titres de jouissance & de propriété sont les mêmes : c'est - à - dire , une force , une violence primitive , légitimées ensuite par la prescription.

Je possède un bien en *Champagne* : à quel titre ? Mon père me l'a laissé. Mais mon père de qui le tenoit-il ? Il l'avoit acheté : & le vendeur , quel étoit son droit ? Une autre vente , ou donation sans doute , faite à lui ou à quelqu'un de ses prédécesseurs. Mais en remontant ainsi de pro-

priétaire en propriétaire, il faudra bien trouver la tige de toutes ces propriétés successivement transmises.

Or on n'en trouvera pas d'autres que la violence du possesseur originaire qui s'en est emparé, & la prescription qui a couvert, consacré cette violence. Mais chacun de ceux qui en ont successivement possédé & transmis l'objet, n'a pas pu communiquer à son cessionnaire, plus de droit qu'il n'en avoit reçu du sien, ni un droit d'une autre nature; de sorte que la possession la plus légitime, la plus sacrée aujourd'hui, porte par un bout

sur l'usurpation la plus criante. Il est clair cependant qu'il faut la respecter, & quiconque la viole devient coupable envers la société.

Il en est exactement de même des rois, leur propriété a un objet moins borné: leur possession englobe toutes les possessions particulières (d) ; voilà

(d) On a voulu établir quelque différence entre la *propriété* suzeraine des souverains sur les biens des sujets, & la *propriété* domaniale, en vertu de laquelle ils en jouissent: mais si elles ne se confondent pas dans la personne du prince, s'il n'est pas véritablement le propriétaire de ma vigne, de ma maison, de ma personne même; je voudrais bien savoir pourquoi des gens qui sont mécontents de lui viennent couper mes ceps, brûler mes meubles & me tuer.

la seule différence ; du reste son principe est le même. En mettre en question la légitimité ou l'étendue , c'est ouvrir la porte à toutes les especes de désordres. Quiconque oseroit entreprendre d'approfondir la source des droits attachés à la souveraineté , pour en démontrer l'injustice , ébranleroit la société entière. Ceux des particuliers n'auroient plus aucune certitude. Le prince est la clef de la voûte. En la déplaçant , on occasionne nécessairement la destruction de tout l'édifice.

Cette maxime est l'abrégé de

D 5

toute la politique. Elle en dit plus que ces gros traités où l'on ne s'instruit guere que de ce qu'on n'a pas besoin de savoir. C'est cependant une de celles que les publicistes se sont le plus efforcé d'obscurcir. Ils se sont imaginés qu'il y avoit du danger à dire la vérité en cette partie. Ils ont donné cours à je ne fais quelle chimere de convention libre, de *paçte* volontaire fait entre les *rois* & leurs *sujets*.

Ils ont supposé pour base à l'autorité publique, des clauses consenties de part & d'autre, & dont la violation entraîneroit

la nullité du pacte. Ils ont prétendu que cette idée étoit la seule barrière qui pût garantir ces derniers de l'oppression : ils n'ont pas vu que c'étoit au contraire les y livrer sans ressource. C'est vouloir guérir un paralytique en lui donnant des tranchées. Qui ne voit qu'un pareil traité seroit le germe des révolutions les plus terribles, & les plus continuelles ?

Où , comment , entre les mains de qui auroit-il été passé ? Quel en seroit le garant ? le peuple ! il nommeroit des inspecteurs pour le faire observer ? Mais qui est-ce qui fixeroit le

nombre de ces inspecteurs ? De quel moyen se servir pour empêcher qu'on ne les corrompe ? Ne deviendront-ils pas en peu de temps les souverains ? Ils pourront donner des ordres au prince : ils seront donc plus que lui : ils seront donc ses maîtres. Le peuple aura donc gagné d'augmenter sa charge ; & pour se délivrer d'un pouvoir qu'il redoutoit, il en aura créé deux que leurs disputes rendront bien autrement redoutables.

On parle des *éphores* à *Spartes*, qui, dit-on, y tempéroient la royauté, sans la détruire.

Mais c'est une pure méprise de mots. Ce n'étoient pas des *rois* que les prétendus princes de *Sparte* ; c'étoient des magistrats subordonnés, des généraux d'armée qui dépofoient presque tout leur pouvoir en rentrant dans la ville. Les vrais souverains étoient les *éphores* , puisque la royauté elle-même fléchissoit sous eux.

En adoptant le principe dont je parle , on pourroit donc à chaque instant demander compte au souverain de son administration. Mais comment déterminer la portion du peuple qui aura droit de requérir & de re-

cevoir ce compte ? Faut-il que la demande soit unanime ? mais cette unanimité n'aura jamais lieu. Ceux qui partagent avec le prince l'emploi, & même, si l'on veut, l'abus du pouvoir, ne consentiront jamais à la révision. Voilà donc une partie de la nation qui s'y oppose.

Etablira-t-on que la pluralité suffit pour en autoriser le desir ? Mais c'est ouvrir la porte aux rebellions : à quoi la reconnoîtra-t-on cette pluralité ? Chacun ne prétendra-t-il pas l'avoir de son côté ? ceux mêmes qui ne l'auront pas, diront que la multitude est séduite. Ils soutien-

dront qu'il faut compter les raisons, plus que les hommes, & qu'un petit nombre d'esprits éclairés est préférable à une foule d'aveugles ignorants.

Assurément, s'il y a quelque matière où la pluralité des voix soit requise, & l'universalité nécessaire, ce sont celles qui donnent lieu aux querelles ecclésiastiques; mais c'est précisément là ce qui les rend si longues, si opiniâtres, si difficiles à terminer. On y a vu de tout temps le petit nombre tenir tête au grand. On décline l'autorité sous prétexte que ses ministres ne sont pas instruits. On pese.

les suffrages , au lieu de les compter ; & chaque partie ayant en sa faveur des arguments spécieux , la querelle s'éternise , en produisant dans toute sa durée de très-grands malheurs.

Il en seroit de même en politique. Tout attroupement séditieux se diroit l'état. La société seroit perpétuellement troublée. Le prétexte de punir une violence en feroit naître mille autres. Quiconque se sentiroit les talents des *Cromwell* ou des ducs de *Guise* , en imiteroit la conduite. On déchireroit sa patrie , en feignant de la venger.

Les malheureux sujets , tourmentés par leurs libérateurs encore plus que par leurs tyrans , ne recueilleroient de tant d'efforts que des calamités successives, & une oppression constante. Ils périroient entre leurs défenseurs & leurs ennemis , comme une brebis qu'un dogue veut arracher au loup qui l'emporte , se sent mettre en pieces , tandis que chacun des deux la tire par le côté qu'il a saisi.

Dans le système qui admet la comptabilité des souverains , comme ce n'est jamais qu'à une partie privilégiée & peu nombreuse de la nation , qu'on les

dit comptables ; il s'enfuit que pour être oppresseurs impunément , ils n'ont qu'à faire un concordat avec cette partie , & lui permettre de faire en petit , ce qu'ils font eux-mêmes en grand.

C'est aussi exactement ce qui s'est fait en *Europe* à l'égard de la *noblesse* & du *clergé* , qui font dans l'état des infiniment petits , & qui cependant voudroient jouir seuls du droit d'apprécier la conduite des princes , comme ils l'ont fait depuis le *dixième siècle* jusqu'au *quinzième* , où le *tiers-état* commença à avoir entrée dans les assem-

blées de la nation : & même comme le *tiers-état* n'est composé que de députés choisis parmi les plus riches de l'ordre des *roturiers*, leur intérêt dans presque toutes ces bruyantes & inutiles assemblées, est toujours bien plus d'écraser le *peuple* que de le défendre, & de se joindre à ses oppresseurs plutôt que de les désarmer. Pour adoucir ces amas de vautours affamés des dépouilles du reste de la nation, les aigles couronnées ont consenti au partage; & voilà l'origine de tant de privilèges ou injustes, ou ridicules, ou barbares.

Le *tiers-état* fait ce que faisoient à Rome les *plébéiens* riches qui embrassoient le parti du *sénat*, ce que font les membres de la *chambre des communes*, qui veulent en Angleterre parvenir par le moyen de la cour.

C'est donc s'abuser volontairement & dangereusement que de supposer un pacte, une convention libre entre les sujets & les princes. Cette illusion, si par malheur elle étoit rédigée en principe, & réalisée dans la pratique, seroit le signal des plus horribles calamités sur la terre. J'ai entendu citer avec éloge,

ce trait d'un palatin *Polonois*, qui s'écrioit dans une disette : *J'aime mieux une liberté orangeuse qu'un esclavage paisible.* Ce mot étoit placé dans la bouche d'un petit despote qui appelloit liberté l'esclavage de ses vassaux, & servitude leur affranchissement. Il avoit raison de préférer des combats qui affermissoient son pouvoir, & lui donnoient occasion de l'exercer, à une tranquillité qui l'auroit certainement affoibli.

Mais tous les hommes ne sont pas des palatins *Polonois* : tous ne gagnent pas aux troubles qui

déchirent leur pays. L'intérêt du grand nombre est que l'état soit calme , & l'autorité du prince reconnue sans contestation ; qu'elle ne dépende pas d'une foule de petits tyrans , qui la morcelleroient pour l'usurper , & qui , sous prétexte de protéger le peuple , ne s'accorderoient que pour en partager les dépouilles. Aussi n'a-t-on point mis de condition au droit de commander , ni à la promesse d'obéir. Il y auroit , dans cet engagement réciproque , des périls infinis , & une utilité moins que médiocre.

Quoi qu'on en dise , les sou-

verains jouissent , parce qu'ils jouissent. L'exercice même de leur puissance en est le titre. S'ils en abusent , malheur à eux sans doute. Mais enfin ils ne sont justiciables d'aucune sorte de tribunal. On ne sauroit leur demander de compte , parce que personne n'en a le droit. Il y auroit plus de risque dans les débats qui précéderaient , ou amèneraient la correction , que dans la patience qui y supplée.

Quand cet état des choses feroit un abus , comme il tient à l'origine des institutions sociales , comme il en est infé-

parable, il n'est pas possible de le changer. Vouloir avoir des *rois* autres que ceux que l'on a, dénaturer leur pouvoir, le modifier, le restreindre, l'é luder, c'est commettre autant de crimes contre la possession générale : ce sont autant de coups funestes portés à la société qui réside & souffre en leurs personnes.

Cependant au milieu de cette indépendance absolue, il ne faut pas croire qu'ils soient sans frein. Ils en reçoivent un de la nature des choses, & un plus terrible, plus efficace cent fois, un qui les assujettit bien autrement

ment que ces prétendus traités. Ceux-ci ne seroient que des semences de divisions, & la ruine de la justice ; au lieu que le frein dont je parle est le gage de la paix, & le maintien de l'équité. C'est précisément cette parité de titre, cette ressemblance évidente du droit qu'ils ont sur leurs sujets, avec celui qu'ont leurs sujets, chacun sur leurs biens particuliers. Comme tous deux sont de la même espèce, ils ne peuvent se soutenir que par les mêmes moyens : comme l'un résulte de l'autre, le premier ne sauroit être affermi, si le second ne l'est pas.

Le souverain est le berger d'un grand troupeau. Il le gouverne sans contradiction avec le secours de ses chiens, qui mordent quelquefois les brebis. Il s'en approprie les toisons, & vit de leur lait : mais s'il n'a pas soin de les défendre des loups ; s'il les égorge pour lui-même, ou qu'il les laisse dévorer par ses dogues ; s'il les écarte du pâturage, ou qu'il leur ôte leur subsistance, il se prive lui-même de la sienne : il se ruine de gaieté de cœur. Il doit bien sentir qu'il ne sera riche qu'en les ménageant : c'est son bien à la vérité : mais en les détrui-

fant il se fait autant de mal qu'à elles : il se perce lui-même du couteau avec lequel il les égorge.

Il y a plus : les troupeaux d'hommes sont doués d'un entendement qui les rend d'une tout autre nature que ceux de moutons. Ils ont des passions bien plus vives. Ils ont eux-mêmes des intérêts qui les meuvent, & une raison qui les éclaire. Ils s'en servent pour apprécier la conduite de leur berger.

Tant qu'il n'emploie sa houlette & ses chiens qu'à les rassembler sur la prairie, où ils

courroient du risque en se dis-
 persant ; tant qu'il se borne à
 jouir , avec délices , d'une vie
 commode , ou d'une tranqui-
 lité oisive , & sur-tout tant
 qu'il ne souffre point qu'on en-
 vahisse la portion du pâturage
 que leur industrie ou le hasard
 de la naissance leur ont assignée ;
 ils le respectent , ils lui obéissent
 avec soumission , quelque dure
 que soit la façon de les régir ,
 quelque impitoyables que soient
 les gardiens subalternes qu'il
 charge de l'exécution de ses
 volontés.

- Mais s'il s'arroe le pouvoir
 de les bannir arbitrairement de

ce pâturage ; s'il veut disposer des portions à sa fantaisie ; s'il trouble l'ordre, & viole le droit qui y a posé des bornes, alors on remonte à l'origine du sien : tout le troupeau se souleve. Ces moutons si doux deviennent des lions acharnés : ils rentrent dans leur indépendance primitive. La force la leur a ôtée : la force la leur rend. Elle devient le remède aux abus qu'elle a causés. C'est la lance d'*Achille*, qui guérit les blessures qu'elle a faites. C'est elle qui a formé les gouvernements : c'est elle qui les change.

C'est alors qu'on voit arriver

ce qu'on appelle des *révolutions* : c'est alors qu'on met en usage ces *insurrections* que M. de *Montesquieu* dit n'avoir été connues que dans la *Crete*, & qui sont un fruit de tous les climats. C'est une maladie qui attaque tous les gouvernements, dès qu'ils oublient le régime dont leur durée dépend ; dès qu'ils compromettent la possession universelle du prince, en donnant atteinte à la jouissance privée des particuliers ; c'est-à-dire, dès qu'ils cessent de suivre avec rigueur les loix civiles, qui établissent la propriété en tout genre.

C'est toujours leur danger qui est la source & l'occasion des émeutes. Ce n'est que sous les souverains injustes à cet égard, qu'arrivent ou se préparent les révoltes. Un tyran équitable relativement à l'administration de la justice distributive, quelque cruel qu'il soit, peut être sûr de mourir tranquille : au contraire, un roi dont les caprices troublent l'ordre des possessions civiles, regne rarement avec sécurité, quelques vertus qu'il possède d'ailleurs.

Et il ne faut pas croire que ce soit de sa bonté qu'on abuse, quand on l'insulte : il ne faut

pas s'imaginer qu'on puisse attribuer à sa foiblesse les outrages qu'on lui fait : non. La véritable cause de son malheur, c'est qu'il a lui-même rendu sa possession douteuse en violant celle de ses sujets : c'est que son titre n'est pas plus valable que le leur : c'est que l'un est réciproquement la caution , & le soutien de l'autre : c'est que je ne vous appartiens , que parce que d'autres choses m'appartiennent.

Le fondement de ma dépendance envers vous qui êtes au dessus de moi , est mon pouvoir sur d'autres objets qui sont au

deffous. Comment m'attachez-vous à votre empire ? De quelle maniere me liez-vous à l'obéissance que vous exigez de moi ? N'est-ce pas en m'assurant la jouissance des biens que j'ai , ou du moins en me présentant l'espérance de jouir de ceux que je pourrai avoir un jour ? Comment se feroit-on obéir d'un homme qui ne posséderoit rien , & qui renonceroit sincérement à rien posséder ? Il faudroit le tuer , & alors même il n'obéiroit pas.

Or , si l'injustice du prince trouble cette jouissance , ou frustre cette espérance ; si les

caprices l'éluent ; s'ils la rendent problématique, le lien de l'état est dissous. Toutes les propriétés ensemble, depuis celle du souverain jusqu'à celle du plus vil de ses vassaux, forment la chaîne qui le compose. Si vous en brisez un anneau, fût-ce le dernier, tout n'est-il pas rompu ? Cette chaîne n'est utile qu'autant qu'elle reste vigoureusement tendue d'un bout à l'autre ; mais à la moindre solution de continuité, elle tombe par terre ; & le côté qui y languit sans action, ne sert qu'à gêner, qu'à embarrasser par son poids celui qui se soutient encore à la

muraille dont il ne s'est pas détaché.

La réflexion seule démontre cette vérité : l'expérience la rend encore plus sensible. L'histoire en fournit les preuves les plus convaincantes. On y voit partout que le véritable appui des trônes, est la sécurité avec laquelle les particuliers jouissent à leur ombre de ce qui leur appartient. Ce ne sont point les soldats qui soutiennent les empires : c'est l'équité. Tout l'art de régner se réduit à un point bien court & bien facile : c'est de veiller à ce que la justice soit juste. Il n'y a point de violences

que ce soin ne rende supportables : il n'y a pas de vertus que la négligence opposée ne rende inutiles.

Cromvvel étoit un usurpateur bien odieux. Il avoit forcé la religion d'être sa complice. Il avoit souillé l'*Angleterre* du sang le plus précieux. Il avoit volé la couronne, & , n'osant la mettre sur sa tête, il se faisoit obéir en la portant à sa main. Il étoit cruel, sans foi, voluptueux ; il avoit l'ame de *Néron*, avec le cœur d'*Attila* : mais il respectoit les droits des particuliers : il faisoit rendre la justice avec une impartialité sévère. Il

Étoit le seul tyran des trois royaumes. Il mourut paisible dans son lit , & des larmes non suspectes honorerent son convoi.

Comparez la conduite & les maximes de cet heureux coupable dans la manutention de l'ordre civil , avec celles de l'innocent & infortuné *Charles I* ; & vous n'aurez pas de peine à démêler d'où est venue la différence de leur sort.

Peut-être ne tint-il pas à la duchesse de *Montpensier* que *Paris* , un demi-siècle plutôt , n'eût donné à *Londres* l'exemple de cette affreuse cérémonie ;

qui coûta si cher au gendre de *Henri IV*. Mais malgré ses cabales, malgré les pistoles de *l'Espagne*, malgré les sermons des moines & les intrigues de *Rome*, jamais le duc de *Guise* n'auroit trouvé tant de partisans, si les prodigalités de *Henri III* ne l'avoient mis dans la nécessité d'être injuste. Pour donner cent mille écus à l'un de ses favoris, il falloit appauvrir une foule de sujets; & le nombre de ceux qu'il dépouilloit surpassant de beaucoup celui de ceux qu'il enrichissoit, la révolution s'ensuivit bientôt.

PRÉLIMINAIRE. III

On fait honneur à la mort de deux femmes de l'expulsion des *Tarquins* & de celle des *décemvirs*. Il est évident qu'on se trompe. Les attentats du jeune libertin & du grave magistrat furent le prétexte, l'époque du soulèvement, mais non pas la cause. Quand la chaste *Lucrece* auroit laissé dans l'ombre du silence l'affront qu'elle avoit reçu pendant l'obscurité de la nuit ; quand la belle *Virginie* auroit été livrée sans contradiction au vil affranchi qui ne s'en disoit le maître que pour la prostituer, le trône & le *décemvirat* n'en auroient

pas moins été renversés tôt ou tard.

Tarquin par ses prodigieux bâtimens fouloit le peuple. Il enrichissoit les soldats pendant la guerre, & minoit les citoyens pendant la paix. D'autre part, *Appius* en arrachant une fille des bras de son pere, attaquoit une propriété sacrée. Ce fut bien moins l'outrage fait à la pudeur, qui révolta les *Romains*, que l'atteinte donnée à la puissance paternelle. Voilà ce qui les fit éclater dans les deux cas. Sans cette considération la populace auroit pu jeter quelques cris ; mais les

Iicteurs l'auroient bientôt dissipée. L'émeute auroit fini par des vaudevilles, & ce qui en fit une révolution sérieuse & durable, ce fut le danger que couroient les propriétés.

Enfin *Tibere*, *Louis XI*, *Ferdinand le catholique*, &c. étoient certainement des princes détestables. Ils se jouoient, au moins les deux premiers, de la vie des hommes, & tous les trois de la sainteté des serments. Ils sacrifioient tout à l'augmentation de leur pouvoir. Cependant on trouve, dans les annales de la politique, peu de regnes aussi fortunés. Pourquoi? c'est

que leur cruauté ou leur perfidie étoit *justiciere*, s'il est permis de le dire ; c'est que les propriétés leur étoient sacrées, au milieu des ordres sanguinaires qu'ils donnoient. Ils respectoient les possessions des peuples, & les forçoient par conséquent de respecter la leur. Ils affermissoient les droits privés du citoyen, & rendoient solides leurs droits universels, dans la même proportion.

Des princes d'un caractère bien supérieur, des souverains adorés avec raison de tout ce qui les approchoit, ont été les victimes des plus funestes révo-

lutions, faute d'avoir eu cette sévérité rigide qui est la première vertu de leurs places, & qui leur convient beaucoup mieux que ce qu'on appelle en eux la bonté. De pareils rois sont des hommes très-estimables, & des souverains très-dangereux.

Ils ressemblent aux statues faites pour être placées dans les lieux élevés à une grande distance de l'œil du spectateur. Si les traits en sont trop doux, elles y ont une physionomie basse. Elles n'y produisent aucun effet, ou plutôt elles en produisent un très-désagréable. Pour qu'elles y brillent avec

majesté, il faut que le sculpteur ait soin de leur donner des traits rudes & grossiers. C'est cette rudesse choquante de près, qui en fait la grandeur & la beauté dans l'éloignement.

C'est donc bien en vain que l'on a établi des différences entre le *droit civil* & le *droit politique*. Ces gros livres qui les distinguent, qui les séparent, ne sont que des recueils d'illusions & de chimeres. L'un & l'autre partent de la même source : ils sont freres, ou plutôt ils sont un, s'il est permis de le dire. Les divisions que l'on en fait sont imaginaires. Tous les droits,

& sur-tout ces deux-là , se réduisent à être juste , à rendre à chacun ce qui lui appartient , pour conserver le sien propre.

Ce *droit-là* , encore une fois , est l'abrégé de tous les autres. Il oblige les princes comme les sujets , précisément par la nature de leur possession. Il ne lie point les premiers , par je ne fais quels filets métaphysiques , & imperceptibles , que le moindre souffle des passions feroit évanouir. Il les enchaîne comme les seconds , par le plus fort de tous les tissus , par leur propre intérêt.

Ils peuvent tout dans leurs

états, comme un pere de famille dans sa ferme. Il peut brûler sa maison, abattre les arbres, arracher les vignes. Mais que gagnera-t-il en se livrant à un délire si destructeur ? De se ruiner lui-même en peu de temps. Voilà à quoi se réduit la puissance illimitée des souverains, s'ils en font un abus aussi extravagant..

Cette maxime ne favorise pas, comme on le croit, la tyrannie, à beaucoup près ; elle impose aux *rois* des obligations bien plus étroites que cette prétendue dépendance où on voudroit les mettre à l'égard

de leurs vassaux. Elle ne leur conseille pas seulement d'être justes ; elle les y force. Ce n'est pas un avis qu'elle leur insinue ; c'est un devoir essentiel dont elle leur démontre la nécessité. Ce n'est pas une simple menace qu'elle leur fait , s'ils viennent à le négliger ; c'est une punition aussi infaillible que prompte , qu'elle leur remet sous les yeux.

De cet axiome suit une foule de conséquences , toutes instructives , toutes lumineuses , & plus intéressantes encore pour les princes & leurs conseils , que pour les particuliers qui

leur obéissent. Il s'ensuit que le droit de rendre la justice, n'est pas seulement la plus belle prérogative de la souveraineté; mais que c'en est aussi la plus sûre sauve-garde. Elle est la plus magnifique décoration d'un trône; mais c'en est aussi la base la plus solide.

Le destin des couronnes dépend de la précision avec laquelle *Thémis* dirige sa balance. Elles chancellent à la moindre inégalité qui s'y fait sentir: quand la surcharge vient au point de détruire entièrement la proportion du bassin qui les soutenoit, & qu'il vacille entre
les

les mains de la déesse, elles tombent sur sa terrible épée, contre laquelle elles se brisent.

De là il suit encore que de tous les privilèges attachés au gouvernement, le droit de veiller par lui-même à l'administration de la justice distributive, est celui dont un prince doit le moins se défaire. Quand il le confie à d'autres mains, il faut que ce soit pour se soulager, & non pour s'en défaire : il fait une action très-utile, très-sage, quand il préside en personne aux jugements; il est très-louable de prendre cette précaution le plus qu'il peut,

Tome I.

F

comme un fermier l'est de suivre ses domestiques dans les champs, & de voir par ses yeux comment ils les labourent.

M. de *Montesquieu* prétend que cette occupation est incompatible avec la *monarchie*, & que tout y est perdu, si le prince a le courage de s'y livrer. Mais la *monarchie*, telle qu'on la voit dans *l'esprit des loix*, est un beau fantôme de la création de cet auteur, comme le despotisme y est un spectre hideux, qui n'a pas plus de réalité. C'est un peintre qui a souvent tracé sur sa toile des objets de fantaisie.

Quel étrange gouvernement seroit-ce, que celui où le chef ne pourroit sans inconvénient remplir la plus importante de ses fonctions ? Quel monstre en politique qu'une administration où un prince deviendroit coupable en s'acquittant du plus sacré de ses devoirs ; où le simple exercice de sa puissance seroit un abus, & où l'état ne se croiroit en sûreté qu'autant qu'il auroit à sa tête une idole sans mouvement !

Machiavel, il est vrai, pense la même chose, lui qu'on ne soupçonne pas ordinairement d'avoir voulu restreindre les pré-

rogatives de la souveraineté. *Un prince, dit-il, ne doit pas juger par lui même les procès de ses sujets, parce que par là il risque de se faire haïr (e).* Mais ici *Machiavel* se trompe; ce qui ne lui arrive pas souvent.

D'abord le prince qui rend des arrêts en personne, ne mécontente certainement pas les deux parties à la fois. S'il choque celle qui perd, il plaît à celle qui gagne, & la peine qu'il a prise de les juger lui-

(e) Voyez le prince de *Machiavel*, chap. 19.

même le rend respectable à toutes deux. Il en est de l'autorité suprême , comme des instrumens d'acier bien polis , qui se rouillent faute de servir , & qui ne conservent jamais plus d'éclat , que quand on en fait souvent usage.

D'ailleurs ce n'est pas précisément la crainte d'être haï , ou le desir d'être aimé , qui doit appeler un prince dans ses tribunaux , ou l'en écarter. Quand ce motif entre pour quelque chose parmi ceux qui le déterminent , tout n'en va que mieux sans doute : mais c'est sur-tout son propre inté-

rêt qui lui défend d'oublier qu'il est le premier magistrat du pays , l'inspecteur né de tous les autres ; c'est cette considération active qui doit lui faire sentir sans cesse qu'il ne lui suffit pas de les diriger de loin par des ordonnances , mais qu'il court toutes sortes de risques , s'il ne les subjugue lui-même par son exemple.

La moindre prévarication dans l'exercice de la justice peut lui devenir infiniment nuisible : la moindre iniquité qui dépouille un de ses sujets de ses possessions , est un attentat qui attaque la sienne : ne seroit-il

pas imprudent de se reposer exclusivement sur des tiers du soin de les prévenir? En protégeant ses vassaux, il défend son bien. S'il laisse à d'autres mains cet emploi délicat, il ne sera plus qu'un pere de famille qui donne ses terres à régir à des intendants, à des étrangers. Qu'en arrive-t-il? c'est qu'il se ruine, & que les représentants s'enrichissent.

Aussi n'a-t-on jamais vu de prince digne de l'être, qui n'ait regardé cette fonction comme un des attributs inséparables de sa couronne. Les empereurs de *Rome*, en fondant

une monarchie qui ressembloit plus à la liberté que la république, se font piqués de remplir scrupuleusement ce devoir. Tous ceux d'entr'eux qui eurent des vertus ne s'en dispenserent jamais.

Nerva, *Trajan*, *Adrien*, *Marc-Aurele*, *Julien* étoient assidus dans les tribunaux. Ils donnoient à leurs juges l'exemple de la justice & de l'impartialité. Ils rendoient leurs fonctions respectables en s'y affujettissant, & veilloient par eux-mêmes à ce que les loix fussent exactement & souverainement exécutées.

Saint Louis qui a fait des fautes , mais qui n'en étoit pas moins un grand roi , avec une autorité bien bornée ; *saint Louis* qui étoit infiniment supérieur à son siècle , & à qui l'on ne peut guere faire d'autre reproche que de n'en avoir pas assez combattu l'esprit ; *saint Louis* étoit le premier juge de son royaume : on se souvient encore de l'appareil rustique avec lequel il prononçoit sur les querelles entre ses vassaux , & du chêne qui servoit de dais au trône champêtre d'où il dictoit ses arrêts.

Tant que la *Suede* à gémi sous le joug du despotisme ou

de l'anarchie, l'administration de la justice y a été négligée. Le préjugé vraiment gothique qui en écarte les souverains, y a livré le peuple à la discrétion des tyrans en robe que rien ne contenoit. Mais au moment de la régénération, à l'instant où un digne successeur de *Vasa* est venu briser le joug de l'oppression aristocratique, & affranchir le peuple de la tutelle qui flétrissoit le trône; ce prince attentif à panser toutes les plaies de son état, a porté la main sur celles que lui feroient des tribunaux arbitraires: il a voulu par lui-même con-

noître la conduite des juges & les motifs de leurs jugemens. Il les a soumis à une inspection que lui-même dirige ; & de toutes les réformes que la sagesse lui a dictées, celle-là est la plus importante sans contredit.

Du même principe développé ci-dessus, il suit aussi que les *loix* en général, civiles & autres, ne sauroient être trop simples, trop uniformes ; qu'il ne faut point, dans un état bien policé, de tribunaux de différentes espèces, & qu'ils ne peuvent être trop voisins des lieux où s'élevent les contestations.

Les *loix* ne fauroient être trop simples, ni trop uniformes, parce que la chicane ne naît que de leur confusion, & leur confusion que de leur multiplicité, & que la chicane est une des plus sourdes, mais en même temps une des plus destructives maladies d'un empire : ce sont les parties nobles, pour ainsi dire, qu'elle attaque, c'est-à-dire, la propriété. C'est dans cette source de la vie qu'elle porte la gangrene ; & quand celle-là est une foi viciee, les autres ne tardent pas à tomber en pourriture.

Il ne faut point de tribunaux

de plusieurs especes, parce que c'est le choc de plusieurs autorités qui cause les troubles dans les états, comme c'est le conflit de plusieurs vents qui occasionne les tempêtes. Quand aucun ne souffle, c'est un calme dangereux, & plus funeste que l'orage. Quand il y en a plusieurs, les flots s'émeuvent, & la mer se couvre de vagues, où les meilleurs navigateurs peuvent être engloutis. Quand il n'y en a qu'un seul qui la sillonne, les vaisseaux la fendent sans peine & sans risque. Il en est de même des empires; ils ne sont heureux que quand ils sont

régis par une seule espece de pouvoir.

Enfin les tribunaux ne fauroient être trop à portée des lieux qui exigent leur secours, parce que les débats qui concernent la propriété ne fauroient être trop rapidement terminés. Ce sont des tranchées convulsives, où le moindre délai peut causer la mort : on est suffoqué, pour peu que le remede tarde ; & d'après les principes incontestables que j'ai établis, ces suffocations particulieres entraînent nécessairement la perte du prince, ou plutôt du gouvernement, & par conséquent celle de l'état.

Je fais que ce n'est point là l'avis de M. de *Montesquieu* ; mais aussi j'ai toujours été surpris de voir combien son livre , estimable d'ailleurs , pétillant d'esprit & plein d'idées profondes , contenoit de préjugés , de sophismes & d'erreurs , puisqu'il faut le dire , sur cette matière.

Il réproûve l'uniformité , qui n'est suivant lui le partage que des petits esprits. Il traite de chimère dangereuse la réduction des tribunaux ; & pour la simplicité des loix , il la déteste , comme le plus sûr instrument de la tyrannie. Ces proposi-

tions se déduisent en effet de celles qui les précédent dans son ouvrage. Après avoir posé les premières, il ne pouvoit se dispenser d'adopter les secondes; mais quel dommage qu'un esprit si éclairé ait préféré le plaisir d'être conséquent, à celui d'être juste, & la satisfaction de ne pas se démentir, à celle de ne dire que des choses vraies.

Quoi! les tyrans aiment les loix simples? ils en font l'arme du despotisme, & le soutien de l'oppression? Autant vaudroit avancer que ces animaux que la nature a condamnés à vivre

dans la nuit d'un terrier, ne recherchent rien avec tant d'ardeur que la lumière du jour.

La tyrannie est la confusion de tous les droits : comment ceux qui l'établissent favoriseroient-ils des réglemens qui ne permettent pas de les confondre ? Plus ils sont simples, plus ils sont faciles à démêler. Ce seroit donner des armes contre eux-mêmes : aussi le vrai tyran ne hait-il rien tant que la simplicité en tout genre. Elle l'incommode, comme l'éclat du soleil blesse un hibou ; elle le fatigue, parce qu'elle met au

jour toute sa difformité : elle l'importune , parce qu'elle rend bien plus sensible l'injustice de son invasion.

Mais les usurpateurs distingués par leur génie , dit M. de *Montesquieu* , ont tous travaillé à simplifier les loix. Sans doute ; mais qu'en résulte-t-il ? qu'ils étoient de grands hommes : qu'après avoir envahi par le droit des brigands , ils songeoient à conserver par celui des princes légitimes. Ils faisoient pour couvrir leur usurpation , ce qu'auroit dû faire la puissance déplacée par eux, pour la prévenir.

Les *César*, les *Cromwell*, &c. sentoient le besoin de refusciter, par la simplicité des loix, les états que la complication de ces loix avoit tués. Ils étoient bien loin d'envisager cette réforme comme l'instrument de leur grandeur, puisqu'ils l'avoient acquise, avant que d'y travailler. Ils n'y voyoient pas un moyen de devenir puissants, puisque cette opération même est une preuve qu'ils l'étoient déjà, avant que de la hasarder. Enfin cette simplicité qu'ils aimoient, qu'ils favorisoient avec tant de soin, au lieu d'être la ressource de

l'oppression , en étoit au contraire le remede.

Voilà une partie de mes idées sur les *loix civiles* ; voilà quelle est ma maniere de penser , soit sur la nécessité de les réformer , soit sur les circonstances ou le retard d'une refonte peut-être nuisible , soit sur les principes d'après lesquels doit se diriger l'ouvrier , pour y procéder sans danger pour lui , & pour tous les spectateurs intéressés au succès de son entreprise. Ils sont , à ce que je crois , clairs , lumineux ; ils dérivent tous , comme ceux de la géométrie , d'un axiome unique & incontestable.

Il y a plus : ce n'est pas une simple théorie que je présente ici : ce ne sont pas des spéculations nouvelles , ni des découvertes récentes que je propose : ce sont des vérités déjà confirmées par une expérience journalière depuis plusieurs milliers d'années. Je rappelle la société aux fondements solides , inébranlables , sur lesquels a été établi son berceau.

Elle a eu depuis l'imprudence de s'en éloigner en grandissant. Dans la partie du monde que nous habitons , cet écart lui a occasioné des chûtes dangereuses , & des maux presque incu-

rables. Il en a résulté pour elle une agitation non interrompue. Les efforts mêmes qu'elle hasardé sans cesse pour se procurer quelque repos, ne font que la placer dans des situations plus douloureuses. Suis-je coupable de lui remontrer qu'en tout pays, elle ne trouvera jamais de soulagement que dans un berceau pareil à celui où elle est née !

On s'est efforcé, depuis, de lui en donner de l'horreur. On lui a fait honte des langes de son enfance. On a tâché de lui persuader qu'elle y seroit à la gêne. On y a réussi, du moins en *Eu-*

rope. Les empiriques qui la traitent dans nos climats, sont venus à bout de la convaincre que les convulsions continuelles dont elle y est accablée, étoient la véritable santé. Ils lui ont fait croire qu'au contraire le calme heureux, le paisible sommeil dont elle jouit en *Asie*, étoit une véritable maladie, qu'ils ont désignée sous le nom effrayant de despotisme. Ces préjugés accrédités par des esprits intéressés à les répandre, ont été reçus par des esprits crédules qui n'en ont jamais examiné la justesse. C'est à combattre les uns, & à éclaircir les autres, que ce livre est destiné.

Je fais pour la législation ce qu'a fait autrefois *Copernic* pour l'astronomie. Quand ce savant chanoine développa la seule théorie raisonnable qui ait été donnée des mouvements célestes, il n'inventa rien de lui-même. Il se borna à renouveler les opinions des *Chaldéens*. Il leva un voile épais par une longue suite de siècles, sur une lumière qui s'étoit montrée avec tant de splendeur en *Asie*.

J'en fais autant aujourd'hui. C'est dans les mêmes contrées que je vais chercher des connoissances d'un autre genre, à
la

La vérité ; mais qui y sont encore plus anciennes, & qui s'y sont mieux conservées. Pourquoi les vrais principes de la politique ne se feroient-ils pas produits dans les mêmes campagnes qui ont vu éclore ceux de l'astronomie ? Pourquoi des yeux à qui le jeu de l'univers entier n'a pu échapper, se feroient-ils mépris sur des objets bien plus à leur portée ? Pourquoi des observateurs, capables de saisir au milieu du ciel les loix compliquées qui régissent les révolutions des astres, n'auroient-ils pas découvert aussi la simplicité des vrais ressorts pro-

pres à conduire les hommes sur la terre ?

Ces deux sciences portent également sur des calculs très-fins : elles dépendent toutes deux d'une suite d'observations très-déliçates. L'analogie qui se trouve entre elles , fortifiée par le lieu de leur naissance , mérite ce semble quelque considération. Il me paroît assez naturel que les peres de l'astronomie , aient été aussi ceux de la législation. La même force qui les a mis en état de donner la vie à l'une , a du aussi leur faire engendrer l'autre. Il seroit bien singulier que des esprits

Si vigoureux n'eussent produit qu'un enfant.

Il est vrai que le sort de ces deux sœurs a été fort différent dans les lieux même où elles ont reçu le jour. La première y est entièrement inconnue : au lieu que la seconde y regne encore avec empire.

La raison en est simple. Les descendants de leurs créateurs ont oublié sans peine la science des loix du ciel, auxquelles ils prennent peu d'intérêt, & qui en effet n'influent pas beaucoup sur le bonheur de la vie ; mais comme ils avoient besoin des loix introduites par leurs ancêtres

G 2

tres sur la terre ; comme ils en avoient éprouvé la sagesse , & qu'ils étoient d'assez bonne foi pour avouer qu'ils n'auroient pas pu leur en substituer de meilleures , ils les ont conservées avec une fidélité inaltérable , & ils n'ont pas encore eu lieu de s'en repentir.

C'est pourtant à l'occasion de ces *loix* que nous osons leur insulter , nous , malheureux descendants des *Cauques* , des *Sicambres* , des *Usipetes* & des *Bruçteres*. Nous sommes encore tout couverts des haillons avec lesquels nos ancêtres cachotent à peine leur nudité dans leurs

forêts sauvages ; nos loix nationales ne sont autre chose que la boue grossiere dont ils s'étoient souillés dans leurs marais ; & nous ne rougissons pas d'outrager les descendants directs des vrais fondateurs de la société, de ceux qui nous ont tout enseigné , jusqu'à l'art d'écrire dont nous abusons pour les insulter. Nous ne prononçons leur nom qu'avec mépris, & celui de leur gouvernement qu'avec horreur.

Certainement il n'y a qu'un délire bien peu réfléchi qui puisse nous engager à préférer ainsi , sans examen , la forme de

notre administration à la leur. C'est une étrange manie que celle de ce préjugé prétendu patriotique. Nous ressemblons tous à ce savant *Suédois*, plus ivre encore de l'amour de son pays que de la science, qui prouvoit, par des passages de l'écriture, que le *paradis terrestre* n'a pu être ailleurs que dans la *Scandinavie*, & que Dieu avoit sûrement placé ce jardin délicieux, dans un endroit où les *ours blancs* périroient de faim & de froid pendant neuf mois de l'année.

J'ai raisonné sur d'autres principes. J'ai considéré les objets

ayant que de les apprécier. J'ai vu que ce qui nous effrayoit ne méritoit que notre admiration, & que le sort de tant de peuples; que nous envisageons avec une pitié fort ridicule, ne devoit exciter que notre envie.

Je le dirai toujours, parce que j'en suis convaincu : cet Orient que nous dédaignons avec tant d'orgueil, & dont nous allons mendier si bassement les richesses, est la véritable école où nous devons aller puiser toutes nos connoissances : c'est de là que doit partir le soleil destiné à nous éclairer, au moral comme au physique : c'est là que

la lumière est encore vive & pure : c'est là qu'il brille sans nuage aux yeux des peuples qui l'ont vu naître.

Il se couvre de taches & d'obscurités à mesure qu'il s'en éloigne. Il arrive enfin pâle & languissant vers notre Occident, où il acheve de perdre son éclat. Il s'y plonge dans une nuit épaisse, que les vapeurs de nos prétendues sciences ne contribuent pas peu à redoubler.

L'Asie peut nous fournir des trésors tout autrement précieux que ceux que nous y cherchons. Ce sont des soies, des diamants, de l'or que nous nous applau-

dissons d'y ramasser. Combien plus sage seroit le voyageur bienfaisant, qui nous en rapporteroit une théorie suivie des vérités utiles qui y sont mises en pratique de temps immémorial !

Ces *Turcs*, ces *Persans* qui traitent nos marchands, & même les nations qui les envoient, avec tant d'empire : ces fiers *Musulmans* qui affectent pour les uns & pour les autres, un mépris si hautain & si juste : ces peuples si fameux, mais si peu connus, & que nous défigurons si mal-adroitement dans nos relations, sont dignes de

devenir nos maîtres dans la morale, dans la *jurisprudence*, & dans toutes les parties du gouvernement. Ce n'est que chez eux qu'il est possible de s'en instruire à fond, parce qu'il n'y a qu'eux qui en aient conservé les principes originels.

Cela est si vrai que tous les législateurs & philosophes *Grecs* ont été chercher en *Orient* les maximes qu'ils ont depuis développé dans leur patrie. Les *Pitagore*, les *Solon*, les *Thales*, les *Platon*, &c. s'empressoient d'aller acquérir des lumières en *Asie* sur l'objet de leurs études, & ils y en trouvoient.

Or le *despotisme*, que nous prétendons y voir, y existoit certainement dès ce temps-là, comme aujourd'hui ; ces défenseurs intrepides de la liberté ne le croyoient donc pas si incompatible avec elle. Auroient-ils été s'instruire des moyens propres à affermir cette idole si chérie de leurs compatriotes, dans les lieux où elle n'auroit reçu que des outrages ? Est-ce dans les tombeaux que les botanistes intelligents vont chercher des simples propres à conserver la vie ?

Sans doute que ces grands hommes avoient, sur ce que

nous: rommons liberté, des idées bien différentes des nôtres, puisqu'ils en alloient puiser les regles dans une source que nous croyons si impure. A qui cependant faut-il s'en rapporter sur cet objet? à nous qui ne le connoissons que comme les *pyramides*, sur des relations étrangères; ou à eux qui, étant nés dans le sein de l'indépendance, ont consacré leur vie à la défendre, & leurs écrits à en développer les avantages.

Il y a plus: la vérité à cet égard est si frappante, qu'elle perce au travers des préjugés

de la philosophie moderne. Très-souvent la bouche de ses favoris est maîtrisée par un pouvoir impérieux & involontaire, comme celle de ce *prophete*, qui ne s'ouvrait que pour bénir, après avoir promis des malédictions. En voulant déclamer contre les administrations *Asiatiques*, ils en font sentir la félicité.

Par exemple, on lit dans *l'esprit des loix* ces propres termes, liv. 3, chap. 9: *Il faut que le peuple soit jugé par les loix, & les grands par la fantaisie du prince; que la tête du dernier sujet soit en sûreté,*

& celle des *bachas* toujours exposée. Certainement la domination la plus juste, la plus douce, la plus heureuse est celle où le plus grand nombre de citoyens ne peut être soustrait à l'empire des loix : celles de l'*Asie* ont cet avantage, puisque le peuple est nécessairement plus nombreux que les *bachas* ; par cela seul elles ont donc la supériorité sur toute autre administration. De l'aveu de M. de Montesquieu, & quand on l'entend ajouter immédiatement après ces mots, ceux-ci : *on ne peut parler sans frémir de ces gouvernements*.

monstrueux : que peut-on faire, sinon plaindre le sort de l'esprit humain , qui est sujet à de pareils écarts , & admirer l'opiniâtreté des partisans de cet auteur , que de semblables traits ne désabusent point ?

Mais , me dira-t-on , quel est votre but ? Prétendez-vous nous obliger à changer notre constitution ? Pensez-vous qu'on ne puisse être bien gouverné que par des *sultans* & des *visirs - azem* , ou des *athemadoulet* ? Faut-il substituer des *divans* à nos *cours* , & des *sérails* à nos *boudoirs* ?

Je ne dis pas cela : nous

ne sommes pas en état de supporter cette régénération, elle exigeroit d'autres mœurs & peut-être même d'autres corps que les nôtres ; mais on se plaint avec raison de la barbarie onéreuse de notre législation : on gémit de voir que rien n'y est assuré, que les honneurs y sont tous les jours écrasés par les ruines de ces malheureux édifices gothiques, où ils se flattent de trouver l'ombre & le repos. On crie qu'on ne sauroit trop tôt se hâter de les réparer.

Eh bien, je vous offre les principes d'après lesquels il faut

travailler, si vous voulez y trouver jamais une sûreté durable. Je vous offre une magnifique nature sur laquelle vous pouvez modeler vos constitutions. Drapez-les comme il vous plaira, mais n'en faites pas disparoître entièrement les contours? Que le nud perce à travers l'élégance de vos vêtements, & soyez persuadé que vous approcherez d'autant plus de la perfection, que vous conserverez avec plus de scrupule la vérité des formes.

Je vous prêche la simplicité, l'uniformité; c'est en cela que consiste la perfection en tout

genre. Toute administration compliquée est absurde & malheureuse: elle est absurde, parce qu'embarrasser le jeu d'une machine destinée à un mouvement non interrompu, c'est en anéantir l'effet; elle est malheureuse, parce que toutes les parties souffrent dès que l'engrenage n'est pas aisé. Quand les dents se heurtent, au lieu de glisser avec précision les unes sur les autres, les secousses qui en résultent se communiquent de proche en proche. L'ébranlement se fait sentir jusque dans le centre. L'arbre qui le reçoit de tous côtés,

après avoir fléchi quelque temps, s'éclate enfin, & se brise tout d'un coup avec fracas.

Ces principes ne sont point ceux de l'esprit des loix, ni de tous nos publicistes; mais ce sont ceux de la vérité. L'expérience qui les confirme doit l'emporter, sans doute, sur les raisonnements qui les combattent.

Je ne les ai hasardés qu'après y avoir mûrement réfléchi. On s'apercevra bien au ton avec lequel je les discute, que je n'ai pas prétendu en faire un jeu d'esprit. J'ai pu me trom-

per, mais je n'ai eu deffein de tromper personne. Je détaille par-tout les raisons qui m'engagent à penser comme je le fais, & si je suis tombé dans quelque erreur, je n'ai pas lieu d'en rougir, parce qu'il n'a pas dépendu de moi de m'en préserver.

La hardiesse n'est blâmable que quand elle naît de la présomption, & qu'elle couvre des erreurs volontaires. Mon livre d'abord, & ensuite mon propre cœur, me rendent le témoignage que je n'ai été conduit en écrivant, ni par l'un ni par l'autre de ces deux motifs.

Je me suis exprimé quelquefois avec force ; mais ceux qui songeront qu'à mon âge surtout , la persuasion produit nécessairement une espece d'enthousiasme ; ceux qui feront réflexion qu'il est impossible de débiter froidement ce que l'on croit être la vérité , se révolteront moins contre la chaleur que j'ai pu mettre dans certains endroits où une conviction intime m'a fait parler.

M. le P. de *Montesquieu* , en publiant son esprit des *loix* , demandoit qu'on ne jugeât point , par la lecture d'un moment , d'un travail de vingt années ;

il supplioit qu'on ne s'en rapportât point à quelques phrases pour approuver & condamner le livre , & qu'on voulût bien le lire en entier. “ Si l'on
 „ veut chercher le dessein de
 „ l'auteur , disoit - il , on ne
 „ peut le bien découvrir que
 „ dans le dessein de l'ouvrage. „

En demandant une grace si juste , il trembloit qu'on ne la lui refusât. Je la demande aussi : mais me l'accordera-t-on ? c'est de quoi je doute avec bien plus de raison.

Le *public* traite avec douceur les productions légères de la frivolité ; il badine sans at-

tention avec les roses de la littérature , qui en parent un moment la surface , & qu'un même printemps voit éclore & se faner ; mais il juge durement ces traités volumineux , publiés avec une apparence grave , qui semblent au moins , par leur masse & leur titre , avoir quelques prétentions à une existence plus durable. En se préparant à les lire , il compte toujours sur un ennui proportionné à leur grosseur , & il se venge d'avance de la fatigue qu'il redoute , par l'amertume avec laquelle il se permet de les censurer.

De là suit une inconséquence singulière : c'est que plus un ouvrage est court & superficiel, mieux il est reçu ; plus il est étendu & profond, moins il est ménagé. On se pique de bonté pour celui qui en a le moins besoin, & l'on est impitoyable pour celui qui mériteroit le plus de complaisance. Plus la carrière est épineuse & longue, moins on pardonne les faux pas.

Je ne songe point à réformer à cet égard l'usage établi, je prie seulement les lecteurs de suspendre leur jugement jusqu'à ce qu'ils soient à la fin. Je voudrois

Voudrois bien pouvoir leur persuader que mon ouvrage n'est pas une brochure de toilette, & qu'un passage pris au hasard, ni même un chapitre entier, ni même un extrait ne sont pas suffisants pour l'apprécier.

Je me suis trouvé souvent d'un avis contraire à celui du P. de *Montesquieu*, & ce n'est pas ce qui m'a fait le moins d'ennemis. On croit communément que tout ce qui peut se dire sur les loix a été épuisé par le livre fameux qui en développe l'esprit. Bien des gens se persuadent que son auteur a atteint le but exclusivement

dans la carrière qu'il s'est ouverte. Ses partisans semblent vouloir aujourd'hui renouveler la soumission philosophique des élèves de *Pithagore* pour leur maître, avec cette différence que les uns ne donnoient qu'entre eux force de loi au fameux *Autos-Geha*, au lieu qu'aujourd'hui c'est l'univers entier que nos philosophes voudroient subjuguier avec une parole du maître.

Il ne s'agit pas ici de soumettre cet étrange fanatisme à une longue discussion; il n'est pas question d'examiner si la gloire de M. de *Montesquieu*

doit désespérer ses successeurs , ni si sa réputation suffit pour interdire à jamais à tout autre l'entrée de la mine où il a travaillé. Il est assez inutile d'attaquer en règle le préjugé qui supposeroit qu'aucun des rameaux abondants ne lui est échappé , & qu'après lui on ne peut que se fatiguer infructueusement à la suite des veines qu'il a , ou découvertes , ou abandonnées.

La meilleure réfutation qu'on en puisse faire , c'est de produire des essais riches , tirés des endroits mêmes où il a fouillé : peut-être est-ce ce que

j'aurai le bonheur d'exécuter. Je l'avoue ; malgré l'estime bien fondée que l'on fait de son ouvrage , je suis très-convaincu que celui que je donne manque encore entièrement au public.

Dans la partie même que cet auteur célèbre a embrassée, il a laissé une infinité de choses à dire , & presque autant à discuter. Beaucoup de gens l'admirent sans l'entendre , & peut-être sans l'avoir lu. Mais il s'en faut bien que ceux mêmes dont l'admiration est justifiée par une lecture réfléchie , soient obligés de ne rien chercher hors de son livre , ou

d'en adopter toutes les sentences.

Le premier mot de son ouvrage est une erreur, & une erreur d'autant plus singulière, qu'elle se trouve dans une définition. *Les loix*, suivant lui, sont, dans leur sens le plus étendu, les rapports nécessaires qui dérivent de la nature des choses (f). En entreprenant de développer l'*esprit des loix*, il ne falloit pas débiter par une méprise sur leur nature.

Elles occasionent des *rapports*; elles servent à les pro-

(f) *Esprit des loix*, liv. 1, chap. 1.

duire : mais elles ne font pas ces *rappports* , comme la marche d'un homme n'est pas la même chose que ses jambes. Les loix procurent , indiquent les regles par lesquelles on agit ; mais il ne faut pas les confondre avec l'action. Quelque être que l'on veuille supposer , dans quelque état qu'on le place , il n'a de relation avec un autre qu'en vertu de certaines loix ; mais ces relations peuvent se détruire , leur espece peut changer sans que les loix cessent d'exister , ou qu'elles éprouvent en elles-mêmes aucune altération.

La loi d'un corps élastique, par exemple, est qu'il remonte aussi haut que le point d'où il est tombé. Le rapport qui dérive de la nature des choses n'est pourtant pas, dans le fait, l'égalité entre l'action & la réaction : la pesanteur change tout.

Elle favorise la descente & l'accélère ; elle s'oppose à la montée, & la retarde. Ses loix ne sont ni moins nécessaires, ni moins faciles à établir, que celles de l'élasticité. Cependant l'une trouble indispensablement le rapport que l'autre introduit : elles sont toutes deux

bien distinctes de ce rapport.

La définition de M. le président de Montesquieu n'est applicable ni aux loix générales, ni aux loix particulières, ni aux loix divines, ni aux loix humaines. Dieu n'a pas d'autres loix que lui-même & ses perfections; mais ces rapports ne sont ni lui ni ses perfections.

Il en a avec le monde en tant qu'il l'a créé & qu'il le conserve. Mettra-t-on ce rapport au rang des qualités qui le constituent ce qu'il est, qui font qu'il est Dieu? En ce cas, avant qu'il eût fait le monde,

il lui auroit manqué une partie de son existence : il se seroit perfectionné lui-même ; il auroit pour ainsi dire complété son être , en créant la matiere , puisque , si le rapport qu'il a avec elle est une de ses loix , & que ses loix ne soient pas distinguées de sa nature , il faut de toute nécessité qu'en acquérant un rapport , il ait acquis une perfection.

C'est la même chose à l'égard des loix humaines : les confondre , les identifier avec leurs rapports , c'est ne pas distinguer l'effet de la cause : elles commandent , & c'est en obéiss-

fant qu'on se met dans le rapport qu'elles prescrivent ; mais si l'on n'avoit pas obéi , elles n'auroient pas moins commandé , & le rapport , dérivant de leur nature , n'existeroit pas.

Jamais la loi n'est un rapport , & moins encore un rapport *nécessaire* ; autrement des loix qu'on n'exécuteroit pas seroient anéanties par cela même qu'on ne suivroit point leurs dispositions ; ce qui est absolument insoutenable. Elles continuent d'exister malgré leur impuissance. Elles ne sont pas plus détruites quand on les

violé, qu'un homme n'est muet quand on lui a mis un bâillon dans la bouche : il ne peut pas exercer la faculté de parler, mais il ne l'a pas perdue. Dans tous les sens, dans tous les cas, la définition de M. le président de Montesquieu n'est donc pas recevable; & certainement il en est de même d'une infinité de ses principes.

Il a écrit souvent avec une légèreté, une précipitation inexcusables. Les exemples en fourmillent à chaque page de son livre : en voici quelques-uns pris au hasard.

Il prétend que la *majorité* s'accélère dans les pays *chauds*, & se retarde dans les pays *froids*; & en *Italie*, les hommes n'étoient majeurs qu'à vingt-cinq ans; dans le *Nord*, il remarque lui-même qu'ils l'étoient à quatorze ou quinze.

Il prétend que les ordres des despotes *Persans* ne pouvoient être révoqués, & que c'est pour cela qu'Assuérus, ayant condamné à mort toute la nation Juive, ne lui fit pas grace, mais lui permit de se défendre contre ses ennemis; & le livre d'Esther, seule source où il ait pu puiser ce fait.

rapporte la lettre du roi de *Perse*, où il déclare précisément qu'il donne des *ordres contraires aux premiers*, parce qu'il se prête aux circonstances.

Il soutient qu'il n'y a pas de loi *fondamentale* en *Asie*, & il ajoute, presque sur le champ, que la nomination d'un visir y est *une loi fondamentale*.

Il met en principe que l'*autorité royale est un grand ressort qui doit se mouvoir aisément & sans bruit*; & la perfection de la monarchie, suivant tout son ouvrage, est de charger le prince d'entraves.

de ne lui permettre de faire un pas que subordonnément aux loix.

Tout son livre est employé à tâcher de prouver que les administrations de l'*Asie* sont un enfer anticipé : il en exclut la vertu , la douceur , la bonté qu'il renvoie privativement aux *républiques* ou aux *monarchies* : & voici ses propres termes , liv. 13 , chap. 15 : “ Les
 „ monarques de l'*Asie* ne
 „ font guère d'édits que
 „ pour exempter chaque année
 „ de tributs quelque province
 „ de leur empire : les *manifestations* de leur volonté sont

„ des bienfaits : mais en Europe
 „ les édits des princes affligent
 „ même avant qu'on les ait
 „ vus , parce qu'ils y parlent
 „ toujours de leurs besoins , &
 „ jamais des nôtres. „

Il confond ou il méconnoît les notions les plus courtes & les plus évidentes : ainsi , liv. 23 , chap. 29 , il avance dogmatiquement que *l'homme qui n'a aucun bien & qui travaille , est aussi à son aise que celui qui a cent écus de revenu fans travail.* Il ne prend pas garde que jamais comparaison n'a été plus fausse. Cent écus de revenu font à peu près 16 f. par jour au

propriétaire , quoi qu'il arrive , & il vit par là , sans inquiétude , les jours de fêtes , de maladie , &c. mais le journalier a beau avoir des bras , si l'occasion de les employer lui manque , si la religion les enchaîne , si la fièvre les affoiblit , il ne perçoit point son prétendu revenu & meurt de faim.

Les traits de ce genre , je le répète , seroient innombrables. Ils doivent un peu ébranler la confiance que M. de *Montesquieu* inspire à ses partisans. Un écrivain si peu exact ne peut guere être conséquent. Les mêmes objets dont il

s'est occupé, ont produit une foule d'autres écrivains presque aussi révéérés, quoiqu'infiniment moins lus, & certainement beaucoup moins dignes de l'être. Les *Bodins*, les *Grotius*, les *Pufendorff*, &c. ont une réputation presque aussi étendue, sans qu'on sache sur quoi elle est appuyée.

Ils défrichoient, il est vrai, des terres nouvelles. Toutes les espèces de droits étoient dans la plus horrible confusion, quand ils entreprirent de mettre un peu d'ordre dans quelques parties de ce chaos. Ce n'est pas qu'on n'eût écrit déjà

plusieurs milliers d'in-folio pour le débrouiller. La *France*, l'*Italie*, l'*Allemagne* étoient pleines d'*universités* célèbres où on l'étudioit ; mais, par une fatalité plus déplorable qu'étonnante, la nuit partoît des chaires destinées à ramener le jour. Les ténèbres s'épaississoient autour des mains consacrées à soutenir les flambeaux. Il est fâcheux que les auteurs dont je parle aient suivi la même méthode, en se proposant de produire des effets tout contraires.

C'étoient de bien savants hommes sans contredit : mais

ce n'est pas ce qu'il y a de plus avantageux pour leurs ouvrages, ni de plus instructif pour leurs lecteurs. Le fameux livre de *Grotius* sur le *droit de la guerre & de la paix*, par exemple, n'offre qu'une collection terrible de passages *Grecs*, *Latins*, *Hébreux*. C'est un amas d'érudition indigeste & affommante, un tissu de divisions, de subdivisions inintelligibles.

Il ne prouve pas: il cite. Il se propose des questions, des difficultés: ce n'est point avec sa raison qu'il travaille à les résoudre; c'est avec sa mémoire.

On est trop heureux , quand , sur un mot qui ne signifie rien , il ne rapporte qu'une douzaine d'autorités.

Il pousse même cette intempérance d'érudition jusqu'à un excès indécent. Tout lui est bon. *Homere* , *S. Augustin* , *Hésiode* , *S. Chrysostôme* , *Ovide* , *l'évangile* , le *sacré* , le *profane* , il confond , il brouille tout. Il éclaircit les *peres* de l'église , par les *poètes* païens. Il explique un passage de *S. Jacques* , par des morceaux de *Tibulle* , de *Lucain* (*g*) , & de beau-

(*g*) Voyez le traité de *jure belli ac pacis* , liv. 1 , chap. 2 , article 8 , nombre 16.

coup d'autres interpretes aussi respectables.

On peut faire à *Pufendorff* au moins les mêmes reproches qu'à *Grotius*, dont il combat souvent les opinions. Il est presque aussi savant, & encore plus diffus. Dans un chapitre (h) intitulé *des devoirs qui concernent l'usage de la parole*, il commence par employer quatre grandes pages à faire passer en revue tous les signes qui peuvent y suppléer. " Il parle de „ l'aurore, du soleil, de la

(h) *Droit de la nature & des gens*, liv. 4, chap. 1.

„ fumée , des fanaux dont se
 „ servit *Nauplius* après le siege
 „ de *Troies* pour faire périr les
 „ Grecs qui avoient assassiné
 „ son fils *Palamede* , de la cou-
 „ tume des *Perfes* , des *Japo-*
 „ *nois* & de beaucoup d'autres
 „ peuples qui donnent des aver-
 „ tiffements avec du feu , des
 „ cors-de-chasse , des cloches ,
 „ des hallebardes , du lierre ,
 „ des tableaux , ou des ensei-
 „ gnes. „

Il remarque “ que céder le
 „ haut du pavé à quelqu'un ,
 „ se lever quand il entre ou
 „ qu'il sort , lui faire la révé-
 „ rence , lui baiser la main ,

„ c'est assez généralement un
 „ signe de l'honneur qu'on lui
 „ rend ; au lieu que d'ôter de-
 „ vant lui son *chapeau* ou ses
 „ *fouliers* , lui donner des *na-*
 „ *sardes* , ou lui *tirer la barbe* ,
 „ c'est un signe équivoque qui
 „ annonce en certains endroits
 „ du respect , & en d'autres
 „ du mépris. „

Après cette observation judi-
 cieuse , il discute l'origine des
 langues. Il copie vingt-fix vers
 de *Lucrece* qu'il trouve ridicu-
 les , quoiqu'il soit très-difficile
 d'en réfuter l'erreur , s'il est vrai
 qu'ils en contiennent une ; il se
 récrie sur l'art qui apprend à

parler aux sourds & muets; il remonte à la tour de *Babel* & à la confusion des langues : il doute si celle d'*Adam* fut d'abord parfaite, & capable d'exprimer toutes sortes d'idées. Il finit par assurer, ce qu'on n'auroit probablement jamais deviné sans lui, que la plupart des idiomes ont été dans le commencement très-pauvres, & qu'ils ne se sont enrichis qu'avec le temps.

Vous croyez bien que ce n'est pas de lui-même qu'il a fait de si belles découvertes. Sur ces objets si intéressants, si relatifs aux devoirs qui concernent

l'usage

l'usage de la parole, il cite Aristote, Isocrate, Plinè, Sophocle, Quintilien, Garcilasso de la Vèga, Hyginus, le Digeste, Polibe, Casaubon, Ferdinand Pinto, Tite-Live, Apulée, Lucien, M. de Sancy, Diodore de Sicile, Diogene Laerce, Vitruve, Platon, Horace, du Plessis-Mornai: & les dix pages qui suivent sont aussi ennuyeuses, aussi dégoûtantes d'érudition, aussi éloignées du véritable objet que l'auteur paroissoit s'être proposé de traiter.

Cette affectation de ne rien dire de soi-même annonce certainement peu de force dans

Tome I.

I

l'esprit , comme l'habitude de se faire porter , prouve , ou fait soupçonner de la foiblesse dans les jambes. Cette attention à ne produire ses idées qu'avec une escorte nombreuse de passages en toutes langues , découvre combien l'auteur se défie lui-même de leur justesse. Il accumule les autorités pour subjuguier le lecteur qu'il se sent incapable de convaincre.

Il imite ces tyrans qui ne soutiennent leur pouvoir , qu'en multipliant leurs satellites , & n'inspirent du respect pour leur personne , qu'en se perdant au milieu des bataillons qui les

entourent. Les bons rois, les souverains légitimes n'ont pas besoin de cette ressource embarrassante. Ils se présentent volontiers sans gardes. Ils méprisent, ils éludent tant qu'ils peuvent l'usage qui leur impose le devoir gênant de s'en laisser accompagner.

Il en est de même de la raison & de la vérité. Elles marchent sans ce cortège ridicule de citations. Elles dédaignent ces ruses de l'erreur & de la médiocrité. Elles rejettent cet appareil scientifique, ces amas d'opinions étrangères, qui sont d'autant plus inutiles, & plus révoltants que

les morceaux dont on les compose, ayant presque toujours dans le texte original un sens, ou une application différente de celle qu'on leur donne dans les livres où on les coud les uns aux autres; il ne résulte du soin qu'on prend de les compiler, qu'un assemblage infipide, & une bigarrure insupportable.

C'est ce que n'ont senti ni *Grotius*, ni *Pufendorff*: mais ce n'est pas tout: il semble qu'ils se soient persuadés que pour exceller dans l'art d'écrire, il falloit commencer par poser des principes que personne ne pût entendre. En cherchant à

être méthodiques, ils ne mettent aucune liaison dans leurs idées. En parlant toujours d'évidence, ils sont si obscurs qu'ils font pitié à quiconque a un peu de netteté dans l'esprit. En voulant mettre de l'ordre dans leur marche, ils la surchargent de tant de tours & de détours, qu'il est impossible de les suivre. Leurs premiers chapitres sur-tout, sont des chaînes de logogripes impénétrables. Ils y prodiguent ce que la métaphysique & le langage de l'école ont de plus absurde, de plus faux, ou de moins intelligible.

C'est cette misérable subti-

lité, cet art honteux d'étouffer le bon sens sous des multitudes de mots qui ne signifient rien, qui a tenu si long-temps la raison captive, & retardé le progrès des sciences: c'est cet abus déshonorant de la parole, qui est à la fois la source & l'aliment des querelles entre les savants. Elles naissent & se nourrissent sur un terrain si propre à leur accroissement. Ce sont des insectes engendrés sur la surface des marais, qui se perpétuent au milieu de cette boue qui les produit, au lieu qu'ils trouveroient la mort dans une eau pure & courante.

C'est ainsi qu'on se joue de

l'art d'écrire , & que par ce ridicule abus de la mémoire , on insulte à la patience des lecteurs. C'est ainsi qu'on parvient aisément à faire de gros livres , qui séduisent un siècle ignorant , & conservent leur réputation dans des temps plus éclairés , par le moyen même qui devrait la leur faire perdre , par l'impossibilité où sont les gens sensés de les lire.

Un esprit droit , accoutumé à faire usage de sa raison , se trouve submergé , noyé , dès les premiers pas qu'il hasarde pour traverser ces torrents fangeux de science & de citations. Il s'arrête sur le bord , ou s'en

éloigne. Il se contente le plus souvent de mépriser, sans essayer de la détromper, la foule stupide qui, sur la foi de ces ancêtres, se plonge avec délices dans ces eaux bourbeuses, & ne se lasse pas d'en admirer la pureté.

Voilà pourquoi tant de livres qui n'exciteroient que le plus juste dédain s'ils paroissent aujourd'hui, sont estimés & révéérés, parce qu'ils ont eu le bonheur de naître bien des années avant nous. Nous faisons quelquefois justice de ceux de nos contemporains qui ambitionnent une réputation qu'ils ne méritent pas, & nous nous

mettons , sans examen , aux genoux des anciens qui nous arrivent avec une réputation toute faite. C'est par le même principe qu'on déteste dans la société les parvenus qu'on a vu s'enrichir par de mauvaises voies , tandis qu'on prodigue les respects aux enfants de ceux qui , dans une autre génération , ont pris la même route pour acquérir de la fortune.

Beaucoup de personnes ont été & seront choquées de ma hardiesse à fronder ainsi les idées reçues. Plus les auteurs dont je parle avec tant de franchise sont estimés , moins on me pardonnera d'oser révoquer

en doute leur mérite. Il y a des personnes qui se croient humiliées , même par les vérités qu'on leur découvre , ou qui redoutent l'embarras du choix. Elles ne peuvent souffrir qu'on les défabuse sur des erreurs dont elles ne s'apperçoivent pas. Elles regardent comme un affront , ou comme une fatigue , la nécessité de réformer leurs sentimens. La paresse ou l'orgueil leur fait prendre la défense de l'auteur qui les a trompés , contre celui qui les détrompe. Ce sont des malades pufillanimes , qui , cherchant à se faire illusion sur leur état , injurient le médecin ,

quand il leur apprend le danger.

Cette disposition est aussi commune qu'injuste. Il y a bien peu d'esprits qui osent peser les raisons , avant que de prendre un parti , & qui jugent d'un livre sur ce qu'il contient , plutôt que d'après son ancienneté. Il y en a cependant : c'est à ceux-là que je soumets le mien & ma critique.

Si les auteurs sur qui elle tombe vivoient encore , j'en parlerois avec ménagement. Je ne citerois que ce qu'ils auroient dit de louable. J'enfevelirois leurs fautes dans le silence. Si leurs ouvrages étoient absolument mauvais , je me

garderois bien d'en parler. Je ne les forcerois pas de joindre, au regret d'avoir mal fait, la douleur de voir que quelqu'un s'en apperçoit.

Mais ceux que je nomme sont morts; & quand on parle des morts, on ne leur doit que la vérité pour l'instruction des vivants. C'est sur-tout dans cette distinction des temps, que consiste la différence essentielle qui se trouve entre la satire & la critique.

La première est une vermine incommode qui fuit les tombeaux. Elle ne cherche que les corps animés qu'elle ronge & qu'elle tourmente, La sensibilité

dans ceux qu'elle attaque est un attrait qui la fixe. Elle vit de la douleur qu'elle cause , & s'éloigne de tout objet qui lui paroît incapable d'en éprouver l'impression.

La seconde, au contraire, est un anatomiste sage qui tâche de trouver , dans les dépouilles de la mort , des ressources pour diminuer les maux de la vie. Ce n'est que sur des objets insensibles qu'elle fait des expériences utiles. Quand elle porte le scalpel sur des cadavres , c'est pour le bien de leur postérité. Quand elle se permet d'analyser les principes de leur constitution ; quand elle ose

essayer de découvrir dans leurs entrailles l'origine de leurs maladies , c'est pour se mettre en état d'en garantir un jour leurs enfants.

Il en est de même des écrivains. Quand un auteur combat avec force les sentiments d'un autre , pour savoir ce que vous devez penser de ses motifs , souvent même de son ouvrage , pour juger s'il mérite votre mépris ou votre estime , examinez en quel temps tous deux ont vécu. Les contemporains ne font pas toujours des satires : mais ceux qui ne le font pas , n'en font jamais ; & qu'y gagneroient-ils ?



THÉORIE
DES LOIX CIVILES,
O U
PRINCIPES FONDAMENTAUX
DE LA SOCIÉTÉ.

LIVRE PREMIER.

*Des LOIX & de la JUSTICE
en général : de leur origine &
de leurs effets.*

CHAPITRE PREMIER.

Pourquoi les loix sont nécessaires.

LA nature crie dans tous les cœurs ;
elle montre à tous les yeux que les

hommes naissent libres & parfaitement égaux. Elle leur donne à tous indistinctement des bras pour se défendre, des sens pour prévoir les dangers, ou pour découvrir leur nourriture, des mains pour la saisir, des organes pour perpétuer leur espèce.

Chaque individu jouit sans la dépendance d'un autre des secours nécessaires pour sa conservation physique. Excepté l'enfance, où la tendresse des mères est obligée chez nous, comme chez les autres animaux, de suppléer à la foiblesse des petits, il n'y a point sur la terre d'être plus robuste, plus vivace, plus facile à nourrir, plus exactement libre que l'homme supposé dans son état primitif. Sa destinée dans cet état seroit de naître sans liens, de vivre sans remords, & de mourir sans effroi.

Il ne s'agit pas ici d'examiner s'il a bien ou mal fait d'en sortir, s'il auroit été le maître d'y rester, si l'on

peut penser raisonnablement qu'il s'y soit jamais trouvé.

Il n'y est plus : il ne sauroit y rentrer. Les plaisirs, les besoins, les maladies, tous ces apanages funestes de sa condition actuelle le retiennent dans la société de ses pareils, & le soumettent à toutes les especes de sujétions qu'elle produit. Il ne peut plus s'en écarter sans périr. Peut-être y trouve-t-il quelques ressources que sa situation présente lui rend nécessaires : mais il les paie bien par le sacrifice qu'il fait de son innocence & de sa liberté.

Dès qu'il ouvre les yeux, on le lie à cette chaîne immense qu'on appelle société. On se hâte de l'y incorporer sous prétexte qu'il en doit un jour composer un des anneaux. On lui fait contracter des obligations qu'il ne peut encore ni connoître, ni pratiquer. C'est à ce prix qu'on lui assigne un rang sur la terre qu'il arrose déjà de ses larmes. Du fond de son berceau où il est garroté, ses pre-

miers regards tombent sur des êtres semblables à lui, qui, tous chargés de fers, se félicitent de voir un compagnon prêt à partager leur esclavage.

Il est vrai que l'habitude change dans la suite cette opération forcée en un attachement volontaire. L'éducation vient étouffer la voix de la nature. Elle façonne le cœur & le maintien d'un enfant. Il s'accoutume à suivre sans répugnance des mouvements qui ne sont pas les siens, à se laisser emporter par une agitation générale à laquelle il n'a pas contribué.

Quand même à l'âge où la raison se développe il feroit avec amertume quelques réflexions sur ce qu'il a perdu ; quant à l'aspect de cet appareil étranger qui ôte à l'homme policé une partie de ses forces réelles, sous prétexte de lui assurer l'usage de celles des autres, il lui prendroit envie de fuir dans la solitude, pour y chercher l'innocence & la liberté

qui s'y cachent, il verroit bientôt l'impossibilité de réaliser un tel projet.

Dès qu'il est seul, tout lui retrace sa foiblesse & sa misere. Il sent la nécessité de rester dans le troupeau, s'il ne veut être dévoré par les ennemis qui l'entourent. Inutilement diroit-il que les bergers mêmes, à qui la garde des brebis est confiée, sont quelquefois presque aussi redoutables pour elles que les loups dont ils doivent les défendre. Ce malheur est sans remede, & c'est en vain qu'il tâcheroit de s'y soustraire.

Ses bras affoiblis, éternés par l'éducation, ne peuvent plus le garantir de la fureur des bêtes farouches. Ses mains amollies par les arts ne peuvent plus le porter au haut des arbres pour y aller chercher la subsistance que la nature lui a préparée. Son corps dégradé par l'usage de se vêtir est devenu sensible aux moindres injures de l'air. Le chaud le brûle, le froid le morfond, la pluie le pé-

netre , malgré les tissus artificiels dont il veut , en quelque sorte , se faire une nouvelle peau. En travaillant à écarter de lui la douleur , il s'est assuré mille moyens d'en ressentir l'impression. Il s'est mis absolument hors d'état d'y résister , & plus encore d'aller la braver.

Son ame n'a pas souffert une moindre altération. Il n'est plus capable de supporter la solitude , ni de s'y suffire à lui-même. Il lui faut des appuis & des consolations. Il est devenu craintif & pusillanime. Au lieu de jouir du présent qui est à lui , il ne fait que se désespérer du passé qui ne lui appartient plus , & s'inquiéter de l'avenir dont il ne dispose pas encore. Les regrets le déchirent , la curiosité le tourmente. L'agitation qu'il éprouve le ramene auprès de ses semblables , par le moyen de qui il se flatte de la soulager.

Il communique ses craintes & ses espérances. Il attend des secours : il en demande. Malgré l'expérience

cruelle & réitérée qu'il fait tous les jours de l'insensibilité des prétendus amis qu'il sollicite, je ne fais que la habitude aveugle l'enchaîne auprès d'eux. Il semble que la société lui devienne nécessaire en proportion des maux qu'elle lui cause. Il s'y attache à mesure que les raisons de la faire deviennent plus pressantes; comme dans un bâtiment qui croule, les malheureux entraînés par la chute, serrent avec plus de force, en tombant, les débris mêmes qui vont les écraser.

D'ailleurs où seroit aujourd'hui sa retraite? En trouveroit-il une, quand il auroit assez de vigueur & de courage pour la desirer? L'avarice & la violence ont usurpé la terre. Elles sont convenues de n'en accorder la possession qu'à ceux qui auroient pris leur attache. Il n'y reste pas le moindre recoin pour servir d'asyle à quiconque ne sauroit produire de patentes de ces deux tyrans.

Dans nos pays policés, tous les

éléments sont esclaves. Ils ont des maîtres de qui il faut acheter la permission d'en faire usage. Le champ le plus inculte dépend d'un despote qui peut faire un crime au voyageur d'oser y respirer l'air.

Voyez cette source qui se précipite, en murmurant, du haut d'une colline : c'est qu'elle cherche à s'échapper des mains du propriétaire qui la tyrannise. A qui croyez-vous que sont réservées ces herbes bienfaisantes dont la nature a tapissé le pied des forêts ? A qui pensez-vous qu'appartiennent ces branches pourries dont le vent y a jonché la terre ? Ne vous imaginez pas qu'elles soient abandonnées au besoin qui les convoite de loin avec des yeux baignés de larmes. L'opulence l'écarte avec insulte. Les tentatives qu'il hasarde pour éluder ses précautions, trouvent toujours des délateurs prêts à les dénoncer, & des vengeurs disposés à les punir.

C'est ainsi que toute la nature cap-

tive a cessé d'offrir à ses enfants des ressources faciles pour le soutien de leur vie. Il faut payer ses bienfaits par des fatigues assidues, & ses présents par des travaux opiniâtres. Le riche qui s'en est attribué la possession exclusive, ne consent qu'à ce prix à en remettre en commun la plus petite portion. Pour être admis à partager ses trésors, il faut s'employer à les augmenter.

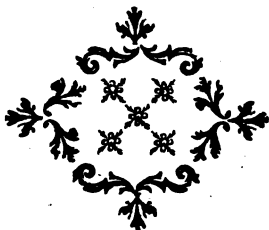
Ses soupçons toujours dirigés contre le pauvre qu'il dépouille, lui font regarder l'indépendance comme un attentat, & la liberté comme une révolte. Il dit hautement que le droit de penser n'appartient qu'à lui. Il s'applique à écraser continuellement l'indigence, de peur qu'en se relevant elle ne soit tentée de faire de ses forces un autre usage que celui qu'il en exige. Il imite envers elle la politique des *Egyptiens* avec les enfants de *Jacob*. Il la surcharge de travaux, pour lui ôter même le temps de songer à son infortune.

Malheur à l'homme fier & robuste, qui dédaignant l'avilissement de la société, & consentant à ne rien tirer d'elle, iroit reprendre dans les lieux les plus sauvages l'ancienne dignité de son espece. Il y seroit bientôt poursuivi par ses semblables mêmes qui se font un jeu d'en aller massacrer les habitants. Son sort le plus doux seroit de se voir ramené comme une bête rare vers les villes qu'il auroit fuies, d'y être exposé en spectacle par l'avarice, & d'y servir de jouet à la curiosité.

Il faut donc renoncer à ces chimères de liberté, d'indépendance. Il faut désormais conformer sa conduite aux principes des conventions civiles. Ce n'est plus que par elles qu'on peut conserver ses jouissances ou en acquérir. C'est une nécessité de se livrer à l'esprit d'intérêt, de se résoudre, par le plus pressant de tous les motifs, à combattre contre l'intérêt du reste des hommes animé par le même principe.

De

De là naissent des projets opposés, des manœuvres secretes, des violences ouvertes. On ne sauroit entrer dans un chemin qu'on ne s'y sente pressé entre une foule de concurrents, qui tous travaillent à s'en écarter les uns les autres. Il en résulteroit bientôt des combats sanglants, si la politique ne venoit jeter entre les hommes la *justice* & les *loix*, comme on sépare deux essaims acharnés en leur lançant un peu d'eau & de poussiere.



CHAPITRE II.

Des différents systèmes imaginés sur l'origine des loix & de la société.

LES loix sont la défense intimée à tout individu de toucher à ce qui appartient à un autre, sans le consentement du premier possesseur. C'est ce qui constitue la *propriété*. La *justice* est tout à la fois l'opinion qui rend cette défense respectable, & le pouvoir par lequel quiconque oseroit céder à l'envie de l'enfreindre, seroit forcé de la respecter. Ce sont là les deux grands ressorts de l'ordre social.

On demande comment cet ordre a pu s'introduire dans le monde, comment des êtres nés indépendants & isolés ont pu, ou concevoir le projet d'assujettir leurs pareils, ou se prêter à une sujétion qui leur en-

levoit l'usage de toutes leurs facultés. Je dois répondre avant tout à cette question. C'est dans la solution de cette espece d'énigme que l'on trouve l'origine des conventions, ou de l'état social qui seroit incompréhensible sans cela.

De tous les écrivains qui ont hasardé des écrits sur la politique, il n'y en a aucun qui n'ait rédigé son système sur la formation primitive de la *société*. L'imagination s'est tout permis sur ce sujet, dont il ne reste pas de monuments capables de la captiver. Elle a peu consulté la raison qui, seule, auroit pu la guider avec quelque certitude: mais la raison semble ne présenter que des vérités tristes, & presque tous les hommes leur préfèrent des chimères brillantes.

Les uns ont attribué l'origine de la société à la crainte, d'autres à l'ambition: les uns l'ont vu naître de la violence, d'autres de la liberté: d'autres ont cru la voir sortir du sein

même de la nature, & se font persuadés que les enfants avoient été les premiers individus assujettis. Le P. de *Montesquieu* lui donne l'amour & la timidité pour parents.

La premiere loi naturelle, suivant cet auteur, pour les hommes, c'est de trembler : la seconde, c'est d'être porté à se rapprocher par les marques d'une crainte réciproque : la troisieme, c'est le charme que les deux sexes s'inspirent par leur différence, & la priere qu'ils se font toujours l'un à l'autre. De ces trois prétendues loix naturelles, il n'y en a pas une qui ne soit au moins douteuse.

La poltronnerie n'est point naturelle à l'homme. Les relations des voyageurs ne sont pas suffisantes pour établir ainsi la dégradation de notre espece. L'exemple des hommes sauvages, découverts dans les pays éloignés, n'est pas convaincant parce qu'il n'est pas sûr. Celui d'un autre sauvage trouvé dans les forêts de *Hanovre*, & présenté à *Georges I*,

dont M. le président de *Montesquieu* s'appuie, ne semble pas avoir beaucoup plus de force, quoiqu'il soit moins problématique.

Cet homme fuyoit ; mais qui fuyoit-il ? Des troupes de payfans qui abattoient à grand bruit les arbres de sa retraite, des chasseurs qui en troubloient le repos avec encore plus de fracas. Il fuyoit des hommes habillés, armés, dont il ne pouvoit distinguer l'espece sous les vêtements qui les lui cachotent. Il fuyoit les cris que sa vue excitoit, les coups de fusil qui avoient peut-être frappé plus d'une fois son oreille, & qu'il avoit vu partir des mains de ces êtres bizarres, qu'il ne pouvoit reconnoître pour ses semblables.

Confondant comme les *Houyms* du docteur *Suift*, l'habillement avec la personne, il devoit leur croire la peau ou bleue, ou jaune, ou grise. La sienne étant blanche, il ne lui étoit pas possible d'y trouver aucun rapport, non plus que dans toute la

configuration extérieure, avec celle de ces objets dont il évitoit la rencontre.

Mais hors de leur vue, dans une forêt tranquille, loin des cognées & des carabines, loin des hurlements des traqueurs & du tonnerre des cors-de-chasse, ce même homme devoit être dans la plus parfaite sécurité. Qu'auroit-il pu craindre, tant que ses yeux ne lui auroient offert que des êtres nus comme lui, & isolés comme lui ? Loin qu'un homme pareil ne sentît que sa foiblesse, il est bien plus probable qu'il ne sentiroit que sa force. La crainte est encore moins naturelle que la hardiesse à qui ne connoît rien, & la curiosité est la première, & presque la seule passion de l'ignorance.

C'est la société qui dégrade nos corps & nos ames : c'est elle qui nous apprend à compter en toute occasion sur l'assistance d'autrui, à crier au secours quand on nous attaque, au lieu de nous défendre : c'est elle qui nous

prive de nos ressources naturelles, & la timidité que nous cause la solitude, vient de l'habitude de n'être pas seuls.

Le singe inférieur à l'homme en tout sens, même pour les qualités corporelles, n'est point un animal timide. C'est l'amour de la liberté & non pas l'effroi qui le chasse dans les déserts. Il prouve assez quand il en sort, ou par la manière dont il se conduit, quand il y reste, que s'il est susceptible de la frayeur, c'est lorsque la cause en est assez forte pour la justifier.

Il n'existeroit donc pour l'homme dans cet état, aucun motif de cette crainte habituelle qu'on lui impute. Mais quand le principe de M. de *Montesquieu*, à cet égard, seroit vrai, quand on supposeroit le cœur du sauvage resserré à chaque instant par la crainte, qu'en résulteroit-il ? Que jamais il ne s'approchera de ses pareils, ou qu'à la moindre apparence d'un objet étranger, chacun

s'éloignant de son côté avec la même vitesse, tous resteront toujours à une distance, qui fera le plus invincible des obstacles à l'établissement de la société.

Les marques d'une crainte réciproque, ajoute M. de Montesquieu, *les engageroient bientôt à s'approcher (a)*. Il est difficile de concevoir que de trembler tous deux soit un moyen pour se rassurer, & qu'un être timide se croie plus fort dans la compagnie d'un second qu'il voit effrayé comme lui. Il y a des sentiments qui rapprochent ceux qui les éprouvent : mais nécessairement la crainte écarte les uns des autres, tous les individus sur lesquels elle agit. Elle emporte l'idée de la foiblesse qui exclud celle de la protection ; & cette dernière est pourtant seule capable d'unir des gens qui ont peur.

Et quant à la prétendue priere

(a) *Esprit des loix*, chap.

que se font toujours , suivant M. de *Montesquieu* , un mâle & une femelle , je ne fais si ce mot de priere exprime bien ce qu'il signifie ici. Je doute que les entreprises d'un sauvage robuste , & pressé de s'expliquer , soient précédées par des préliminaires bien humbles. Au reste , sans disputer sur les termes , je vois clairement dans son action , une raison pour motiver l'approche de la femelle & du mâle ; mais j'en apperçois une encore plus forte , pour détruire toute association entre celui-ci & ses semblables.

La rivalité naît de la jouissance. Le fruit de cette prétendue troisième loi naturelle seroit la ruine infaillible de la première. La crainte disparaîtroit aux cris de l'amour , & la paix seroit place aux combats. L'établissement de la société n'en seroit donc que plus reculé. L'homme enhardi par ses desirs n'en seroit pas plus sociable , que quand il étoit lié par son effroi. Ces deux états nous pré-

sentent bien des motifs d'éloignement & pas un de liaison.

Il est bien étonnant que des esprits éclairés se soient ainsi fatigués à aller chercher loin d'eux une explication que l'expérience journaliere leur fournissoit. Toute cause ressemble à ses effets, & quand on connoît ceux-ci il n'est pas difficile de remonter à celle-là. Pour savoir comment la société s'est formée, il ne falloit que réfléchir sur la maniere dont elle se soutient : pour deviner comment elle s'est établie, il n'étoit besoin que d'observer ce qui s'y passe.

Quel est le but de tous ses membres ? c'est de multiplier leurs jouissances ? Aux dépens de qui exécutent-ils le projet qui vit dans tous les cœurs ? aux dépens des plus foibles ou des moins adroits ? Ces possessions du plus fort & du plus habile ne s'accroissent que des portions qu'il enleve à ceux qui ont moins de vigueur ou d'industrie.

La violence, il est vrai, est bannie

aujourd'hui de particuliers à particuliers ; mais il n'y a point encore d'autre moyen d'augmentation d'empire à empire : les conquérants se disputent la propriété des hommes autant que celles des terres qu'ils cultivent : le guerrier hardi qui communément est pauvre, & par cela même intrépide, finit toujours par subjuguier le cultivateur opulent, ou le commerçant laborieux, qui sont mous & efféminés parce qu'ils ont des trésors à perdre. Voilà précisément ce qui est arrivé dès le commencement des siècles, & ce qui a produit la société.



CHAPITRE III.

De la véritable origine de la société.

Tous les monuments anciens, tant sacrés que profanes, nous montrent le genre humain divisé dès l'origine en deux portions. Nous trouvons toujours des pasteurs paisibles qui vivent de lait, ou des chasseurs violents qui se nourrissent de la chair & du sang.

Quelle qu'ait été l'époque de l'art d'appriivoiser les troupeaux, il est sûr que ses premiers inventeurs ont dû songer à en recueillir le fruit exclusivement. Plus leur découverte étoit précieuse, plus il étoit naturel qu'ils voulussent en profiter seuls. Plus l'abondance qui suivoit ces familles industrieuses étoit douce, plus elles devoient se proposer de la concentrer autour d'elles.

Il leur étoit permis de regarder l'avarice comme une vertu, & les partages comme une perte. Chacune dut donc se féparer. Chacune alla s'établir dans les endroits les plus propres à l'exercice des nouveaux talents que l'expérience lui avoit procurés.

Les vallées fertilisées ordinairement par des rivières ou des ruisseaux, couvertes d'herbes salutaires, dérobées à la vue par des montagnes, offroient un asyle commode pour ces êtres malheureux à qui un commencement de richesses rendoit déjà leurs pareils redoutables. Ils alloient y cacher leur inquiétude & leurs secrets. Les deux principaux sentiments dont ils devoient être affectés, étoient le plaisir de jouir de leur nouvelle aisance, & la crainte de la perdre. Ces deux-là en produisoient un troisième, l'amour de la solitude, la répugnance à publier un bonheur que les témoins auroient pu être tentés de troubler.

L'amour - propre , développé en même temps que cette propriété incertaine , les rendoit , non pas encore ennemis des individus de leur espece , mais très - attentifs à ne pas laisser pénétrer les avantages dont ils jouissoient dans leur retraite. S'il se trouvoit parmi eux quelque apparence de société , elle n'existoit tout au plus qu'entre les enfants d'un même pere , avant qu'ils eussent eux-mêmes produit une génération nouvelle ; & leur tranquillité ne fut pas d'assez longue durée , pour leur donner lieu de former une association plus étendue.

Tandis qu'un commencement de lumieres rendoit déjà une partie du genre humain malheureuse , & que le principe des sciences annonçoit en naissant les maux qu'il devoit produire par son développement : tandis que la crainte excluoit du monde les premiers propriétaires , qu'elle les obligeoit de renoncer au domaine universel , pour se renfermer dans de

petites possessions bornées, & sujettes à mille accidents; loin d'eux se formoit insensiblement la société qu'ils redoutoient, & qui devoit bientôt s'accroître, s'affermir à leurs dépens. La liberté forgeoit leurs chaînes, & l'indépendance préparoit leur assujettissement.

11 Au milieu des plaines couvertes de bois, que les agriculteurs avoient abandonnées, sur le sommet des montagnes qui couvroient leurs habitations, se rassembloit une autre espèce d'hommes, qui les considéroit avec des yeux jaloux. C'étoient les inventeurs de l'arc & de la fleche, des chasseurs accoutumés à vivre de sang, à se réunir par bandes, pour surprendre & terrasser plus aisément les bêtes dont ils se nourrissoient, & à se concerter pour en partager les dépouilles.

On sera surpris, je le sens, que j'ose représenter les pasteurs pacifiques, cherchant la solitude, & les chasseurs sanguinaires, aimant à se

joindre avec leurs pareils, à se trouver plusieurs ensemble. C'est aller contre l'opinion commune : c'est choquer les idées reçues : mais ce n'est pas ma faute, si cette opinion, toute commune qu'elle est, est destituée de vraisemblance & de vérité. Qu'on jette les yeux sur la façon de vivre de ces deux divisions primitives du genre humain, on verra laquelle put plus aisément se passer de secours, laquelle eut plus de raisons pour aimer la retraite, & pour éviter la foule.

Le pasteur, quand une fois il a rassemblé un troupeau, suffit seul pour le conduire & le soigner. La nature lui fournit les paturages. Il n'a besoin que de les choisir & d'y mener ces provisions vivantes, qui, au lieu de le fuir, s'empressent de rechercher sa main. Il doit donc en être avare, du moment qu'il en a éprouvé l'utilité. Après être devenu laborieux par besoin, il deviendra économe par paresse. Il cachera son trésor avec plus

de soin , que les écureuils & les hérissons ne dérobent à la vue leurs magasins , parce qu'il lui aura plus coûté. L'appréhension que des êtres mêmes de son espece ne viennent le partager avec lui , l'engagera à les fuir tous , comme des ennemis dont il se défie.

Le chasseur au contraire , s'il n'a pas d'assistance , manquera très-souvent sa proie. Il faut qu'il implore du secours pour s'en rendre maître. Quand elle est abattue , il ne sauroit songer à en éluder le partage. Les mains qui l'ont aidé , se paient par elles-mêmes de la peine qu'elles ont prise. D'ailleurs il fait qu'en pareil cas , il pourra jouir du même privilège , & que , s'il n'a aujourd'hui qu'une portion du butin qui vient d'être pris , il sera appelé à la distribution de celui qu'il aidera à faire prendre le lendemain.

Il ne voit donc dans ses associés que des compagnons utiles , tandis que l'agriculteur craindroit de trouver

dans les siens des ravisseurs impitoyables. Celui-ci doit donc fuir ses pareils, & l'autre les rechercher. C'est ce qui se remarque même chez les animaux, dont une partie vit également de carnage, & l'autre des productions de la terre.

Ceux que nous appellons domestiques & sociables ne forment pourtant aucune sorte de société. Ils ne tirent de leur présence réciproque que l'agrément de n'être pas seuls. Il ne leur en revient aucun avantage réel. Ils ne cherchent pas à s'éviter, parce qu'ils n'ont rien à s'enlever; mais ils ne s'aident pas non plus. Tout ce qu'ils paroissent se proposer quand ils se mettent par troupes, c'est le plaisir stupide de composer une bande nombreuse.

Les renards, les loups, les chiens sauvages, au contraire, forment entre eux des espèces de sociétés, dont tous les membres agissent pour l'intérêt général, quoique se conduisant chacun par la vue d'un intérêt parti-

culier. Personne n'ignore avec quelle adresse ces animaux se concertent, pour faire tomber le gibier dans les embuscades qu'ils lui dressent. Une intelligence parfaite dirige leurs démarches, quand ils veulent s'assurer de la proie, & une fidélité exacte préside à sa distribution.

Cet exemple seul vaut une longue démonstration. Il doit rendre bien sensible le principe qui m'a fait avancer que la confédération primitive a eu lieu parmi les chasseurs, plutôt que parmi les autres hommes. Ce n'est ni la crainte, ni la réflexion qui l'ont produit : c'est le besoin, c'est cet éclair de raison qui, dans le cœur du vrai sauvage, avant que d'avoir été développé par la société, ne doit pas être supérieur à l'instinct des animaux, & en tient la place.

Cette liaison n'étoit point durable. Elle n'emportoit ni reconnoissance, ni soumission. Elle n'imposoit que des devoirs momentanés. Pour la contracter, il n'avoit fallu ni engage-

ments, ni conditions préliminaires. La faim en étoit la seule négociatrice. Tout homme qui se trouvoit de l'appétit, pouvoit la proposer, & quiconque, ayant l'estomac rempli, ne se sentoit pas de raison suffisante pour l'accepter, étoit le maître de s'y refuser. Ainsi jusque-là le genre humain restoit partagé en deux portions, l'une jalouse de son indépendance, l'autre peu curieuse d'attaquer celle des autres.

L'égalité étoit encore parfaite. Mais pour la détruire, il ne falloit qu'un hasard. Pour faire pencher la balance, il suffisoit d'une chasse malheureuse. La façon de vivre des uns les exposoit souvent à la disette : celle des autres les entretenoit dans l'abondance. Il étoit impossible que tôt ou tard cette différence n'occasionât un combat, & l'on en devine déjà les suites.

Une de ces meutes féroces que nous avons désignées sous le nom d'*hommes chasseurs*, passa, après une battue inutile, à la vue des troupeaux

apprivoisés, qui environnoient une des familles dont nous venons de parler. Elle ne dut pas les appercevoir sans envie. La faim excitée par l'aspect des objets propres à la satisfaire, lui fit regarder cette séparation particulière comme une infraction du droit naturel, ou, si l'on veut, comme une occasion dont il étoit bon de profiter.

Tous ceux qui la composoient fondirent sur ces troupeaux, que le propriétaire éperdu ne pouvoit pas même songer à défendre. Ils les massacrerent sans opposition, & les dévorèrent sans remords. Ainsi, par un exemple toujours renouvelé depuis, la richesse se trouva dès-lors trop foible contre l'indigence, & ceux qui possédoient tout furent dès le commencement dépouillés par ceux qui n'avoient rien.



CHAPITRE IV.

Comment le développement de la société a nécessité celui des loix.

CETTE invasion fut le moment fatal à la tempérance des uns, & à la liberté des autres. Ces dépouilles sanglantes devinrent pour les ravisseurs le fruit funeste qui leur dessilla les yeux, & les fit rougir de leur ignorance. En contemplant le produit de l'injustice, ils se familiarisèrent avec elle. Le sang dont ils se rassasioient, eut pour eux la même vertu que celui de ce *centaure* qui empoisonna *Hercule*.

Il alluma dans leurs veines une soif que rien ne put éteindre : il y mit les passions en mouvement : il les développa, comme ces liqueurs ardentes, qui enflamment les matières combustibles, sur lesquelles on les verse. De

leur choc, de la fermentation qui en fut la suite, naquit une lumière affreuse qui fit distinguer les charmes de la tyrannie à ces hommes grossiers qui ne la connoissoient point, & les éclaira sur les moyens de l'établir.

En dévorant leur proie, les levres & les mains encore teintes de sang, en portant à leur bouche ces entrailles palpitantes, ils vinrent à réfléchir sur l'agrément qu'il y auroit à trouver tous les jours une subsistance aussi commode. Ils comparoient les dangers & la fatigue de la chasse aux bêtes rusées ou cruelles, avec la facilité d'en saisir à chaque instant quelque-une de celles qu'ils voyoient si douces & si apprivoisées. Ils en vinrent à se trouver malheureux dans leur état présent, & à desirer d'en sortir.

Cette idée auroit dû les conduire à apprendre eux-mêmes l'art dont ils sentoient l'utilité. Elle devoit les disposer à s'affocier à des travaux dont les fruits leur paroissoient si doux.

Mais l'ignorance & la paresse, naturelles à l'homme, ne leur permirent point d'en former le projet. Ils en imaginèrent un beaucoup plus facile, & l'exécuterent.

Après avoir égorgé une partie du troupeau, ils trouverent plus simple de s'en approprier le reste. Pour s'épargner tout embarras, ils en laisserent la garde à celui dont l'industrie l'avoit créé. Ils le chargerent de continuer à le nourrir & à le faire multiplier, en lui annonçant seulement qu'ils s'en réservoient la propriété, & en lui permettant d'en tirer aussi sa nourriture, pourvu que sa part ne fît point de tort à la leur.

Ce malheureux enchaîné par l'amour de l'habitation qu'il avoit vu naître, amolli par l'habitude d'une vie douce, effrayé par le nombre, intimidé par la vue des armes, se soumit à des conditions qu'il n'osoit refuser. De propriétaire il consentit à devenir fermier. Il crut ne pas tout perdre en conservant l'inspection & l'usage de
ses

ses troupeaux. Il se trouva moins à plaindre dans sa chute, puisqu'il restoit encore au milieu des compagnons de son ancienne liberté.

Ce ne fut peut-être pas sans verser des larmes, qu'il les conduisit à la pâture les premiers jours qui suivirent son accident. Il ne put, sans doute, les contempler sans douleur, ni penser sans attendrissement qu'ils avoient changé de destination, comme lui d'état. Mais peu à peu l'habitude endurcit son cœur. La nécessité aiguillonna son industrie. Il s'accoutuma à recevoir des ordres sans répugnance, & ses progrès dans son art lui cachèrent ceux de son assujettissement, ou l'en consolèrent.

Ce fut ainsi que l'état de laboureur & de berger devint, même avant la seconde génération, un état de servitude. La plus ancienne de toutes les loix fut celle qui affermit la dépendance la plus humiliante. La première apparence de société qui se forma sur la terre, y fit voir le despotisme &

la bassesse, des maîtres impérieux & un esclave tremblant.

Celui-ci eut bientôt des compagnons, comme on peut le croire. Ceux qui profitoient de son travail sentirent que, pour le rendre plus fructueux, il falloit lui donner des aides. Ils en cherchèrent dans les lieux semblables à celui où ils l'avoient trouvé lui-même. Dorénavant, au lieu de se fatiguer à la chasse des bêtes sauvages, ils n'allèrent plus qu'à celle des hommes qui savoient les apprivoiser. Ils en rassemblèrent autant qu'ils le purent dans des lieux où il ne leur étoit pas facile de s'échapper.

Pour assurer mieux leur dégradation, ils leur interdirent l'usage des armes. Ils se chargèrent de les défendre contre les insultes des animaux féroces. Imitant le chat-huant de la fable, qui nourrissoit dans un tronc d'arbre des souris estropiées pour les dévorer un jour, ces brigands avides veillèrent à écarter tous les dangers des familles déshonorées & captives

dont ils regardoient l'existence même comme leur bien.

Cette opération réitérée dans tous les endroits où il se trouvoit des créatures humaines, occasiona différentes peuplades, des colonies plus ou moins considérables, où le grand nombre continua d'être subordonné au petit, où la force se conserva le droit de dévorer le fruit des travaux de la foiblesse. De là naquirent, comme on voit, les véritables obligations de la société, dont tous les devoirs peuvent se rapporter à deux points, commander & obéir.



CHAPITRE V.

Esprit des premières loix.

JUSQUE-LA il n'avoit point fallu de loix dans le monde. Au moins il n'en avoit point fallu d'autres que celles qui s'observent, comme nous l'avons dit, entre les loups & les renards, quand ils sont parvenus à s'emparer en commun d'un mouton ou d'un lapin. Une convention tacite donnoit à chaque chasseur la part qui lui revenoit dans la prise. La poursuivre, l'atteindre, la déchirer, voilà à peu près à quoi se bornoient toutes les fonctions sociales, ce qui ne composoit pas un code fort étendu.

Mais quand les douceurs attachées à la propriété eurent fait faire des réflexions sur les moyens de la conserver, quand la défiance contre les nouveaux sujets eut rendu les despo-

tes plus ingénieux & plus adroits , quand la première violence eut une fois donné une secousse à l'esprit humain , ses progrès furent aussi rapides que son engourdissement avoit été long. Chaque nouveau pas nécessitoit des lumières , & les procuroit. Les hommes alloient de connoissance en connoissance , comme ces voyageurs qui , en avançant sur une montagne , voient l'horizon s'étendre & se reculer pour eux , à mesure qu'ils approchent du sommet.

Dans les premiers moments la propriété avoit pu rester commune sans danger. Mais en augmentant , elle devenoit onéreuse. On sentit bientôt la nécessité de la restreindre pour l'affermir. La quantité des rapports se multiplioit avec les possessions. La différence des goûts , celle des humeurs & des talents faisoit éclore le principe de la division sur les branches mêmes de l'association. L'expérience faisoit sentir que la communauté n'est bonne que quand il s'agit

de détruire ; mais qu'elle devient pernicieuse , dès qu'il est question de conserver.

Ces esclaves, ces troupeaux qui composoient le domaine général , en continuant à appartenir à tout le monde , n'auroient appartenu à personne. Une dissipation entiere auroit été le fruit de cette espece d'abandon. Il étoit nécessaire de fixer à qui les uns devoient répondre , & par qui les autres seroient consommés , sans quoi l'acquisition alloit devenir plus funeste par les combats qu'elle ne pouvoit manquer d'occasioner , qu'avantageuse par les commodités qu'elle procuroit. Il fallut donc procéder aux partages , & cette opération en produisit une autre. Après avoir assigné à chacun sa part , il fallut lui en assurer la possession.

Parmi des hommes tous égaux , tous robustes , emportés , sanguinaires , accoutumés aux armes , il se seroit élevé des disputes perpétuelles & dangereuses. Il n'étoit pas possible

que le hasard & l'intelligence n'eussent mis une grande inégalité dans les différents lots. Celui qui se feroit cru lésé, auroit voulu se faire justice. L'association formée pour s'emparer du butin, auroit été troublée par la difficulté d'en jouir; & l'on ne dut pas tarder à en voir des exemples.

Ces inconvénients frappèrent les esprits les plus éclairés. Ils cherchèrent à y trouver un remède. C'étoit un art tout neuf qu'ils créoient. Mais comme c'est presque toujours la science qui égare, & que la vérité n'est jamais si facile à découvrir, que quand elle est éloignée des docteurs, ils virent sur le champ quelle route il falloit prendre.

Ils sentoient qu'une première violence étoit incontestablement nécessaire. Ils ne pouvoient pas la désavouer, puisqu'elle seule fondeoit tous leurs droits. Mais ils voyoient aussi qu'il falloit en prévenir une seconde qui seroit retombée sur eux. Ils concevoient que l'usurpation primitive

devoit être regardée comme un titre sacré : mais ils n'appercevoient pas moins clairement qu'il falloit proscrire toute usurpation nouvelle, qui auroit pu contredire l'ancienne, & la détruire.

Pour y réussir, ils proposèrent de n'autoriser que les brigandages qui se feroient en commun, & de punir sévèrement ceux qu'on oseroit se permettre en particulier. D'après leurs insinuations, on statua que la société auroit droit de tout prendre, mais que les membres se dessaisiroient de ce droit, dès qu'ils seroient seuls. On convint que chacun posséderoit tranquillement la part d'hommes, de troupeaux, & ensuite de terres qui lui seroit échue ; & que quiconque tenteroit de la lui enlever, seroit déclaré ennemi public & poursuivi en cette qualité.



 CHAPITRE VI.

Justification de ce qui précède.

CE systême si naturel, si simple, si c'est pourtant un systême, M. le P. de *Montesquieu* ne l'approuve pas; il lui reproche de manquer de raison. Suivant lui, c'est choquer le bon sens que de prêter d'abord aux hommes le desir de se subjuguier les uns les autres. *Cette idée de l'empire & de la domination, dit-il, est si composée, & dépend de tant d'autres idées, que ce ne seroit pas celle que les hommes auroient eue d'abord (a).*

Ce n'est certainement pas celle qui a dû les frapper dès l'instant de leur existence. Leur premier soin a été sans doute de se pourvoir de nourriture; c'est le plus pressant de tous les besoins, & celui auquel tous les

(a) *Esprit es loix, liv. 1.*

autres cedent (*b*). Mais le second a dû être de chercher à s'en pourvoir sans travail. Or ils n'ont pu y parvenir qu'en s'appropriant le fruit d'un travail étranger. Il est donc naturel qu'ils aient conspiré contre la liberté qui étoit un obstacle à leurs vues, dès qu'ils ont connu cet obstacle. Il est naturel qu'ils aient entrepris de la détruire, dès qu'ils ont cru pouvoir le faire sans risque, & que l'occasion leur en a été offerte par le hasard.

Les premiers conquérants n'ont pas eu dessein, sans doute, de se faire de puissants monarques. Ces hommes encore sauvages, nus, ou tout au plus à demi couverts de peaux de bêtes, ne se propofoient point de remplir la terre du bruit de leurs actions; ils n'ambitionnoient pas le droit de jouir, dans l'opulence & dans

(*b*) M. le président de Montesquieu n'en fait que la seconde loi naturelle; c'est évidemment la première, & le fondement de toutes les autres.

la mollesse , des adulations d'une foule de courtisans.

Ils ne songeoient qu'à mener une vie tranquille & sans inquiétude , à mettre , entr'eux & le besoin , un certain nombre d'hommes qui pût les garantir de ses atteintes. Ils ne se faisoient despotes que pour être impunément paresseux , & rois , que pour avoir de quoi vivre : ce qui retrécit & simplifie beaucoup , comme on voit , l'idée de la domination.

Si ce n'étoit pas celle-là qui se fût présentée d'abord , & si elle ne l'avoit pas fait de la façon que j'ai décrite , il seroit bien impossible qu'elle se fût présentée jamais. Si l'idée de la dépendance n'avoit pas été développée par le fait , avant que celle de la liberté fût connue par la réflexion ; qui auroit pu se résoudre à cesser d'être libre ?

Les animaux les plus domestiques ne sont pas , sans doute , sortis eux-mêmes de leurs forêts ; ils ne sont pas venus offrir à leurs maîtres leurs

mamelles, leurs dos ou leurs toisons; & les supplier humblement d'en faire l'usage qui leur seroit le plus avantageux. C'est la violence & la surprise qui les ont arrachés de leurs asyles. Ce sont elles qui les ont relégués dans les prisons où notre avarice les enchaîne. L'homme essuie aujourd'hui à peu près le même sort : il a intérieurement le même amour pour l'indépendance. Peut-on croire qu'il n'en ait pas été privé par les mêmes moyens ?

Presque tous les écrivains, en appuyant le système contraire, se prévalent du goût qui paroît naturel à l'homme pour la recherche de ses pareils. Ils disent que c'est une preuve évidente qu'il est fait pour la société : oui ; mais pour une société libre, sans convention, sans autre motif que le besoin, sans autre lien que la volonté. Celle-là suffisoit aux vues de la nature. C'en étoit assez pour satisfaire le cœur humain.

Mais cette union qui légitime une propriété exclusive, cette confédéra-

tion qui ne s'étend qu'au petit nombre, & dont le but est d'éterniser l'affervissement de la multitude, est-elle naturelle ? A-t-elle pu jamais être volontaire ? Elle a dû dès le commencement blesser les intérêts de quelqu'un, puisqu'elle prononçoit une exclusion. Dès qu'elle donnoit aux uns, elle restreignoit les prétentions des autres.

Elle n'a donc été formée qu'entre ceux qui participoient à ses avantages. Pour amener le reste des hommes à y accéder, il a fallu les y contraindre : ils y sont entrés comme faisant partie des biens qu'elle assuroit, & non comme membres de l'alliance. Ils étoient compris dans le domaine qu'on partageoit, & n'y pouvoient avoir de part.

Sans cette clef qui met à découvert les différents ressorts du pacte social, il est absolument impossible de rien comprendre à sa marche. L'idée de la servitude est bien moins naturelle encore que celle de la domination.

L'une n'a pu éclore qu'à la suite de l'autre. Il a fallu qu'il y eût des maîtres avant des esclaves. Les premiers n'ont pu avoir leurs droits qu'à la violence, & au hasard l'occasion de l'exercer.

Quand ils ont pensé eux-mêmes à retrancher par le moyen des loix une partie de leur liberté, c'est que s'étant emparés de celle d'un grand nombre d'autres hommes, ils en étoient accablés. Ils ont cherché à se soulager par ce retranchement, comme des voleurs après avoir dépouillé plusieurs passants de leurs habits, en jettent une partie dans le chemin, pour s'enfuir plus légèrement avec le reste.



CHAPITRE VII.

*Nouvelle preuve de ce qui précède ;
tirée de la rigueur des anciennes
loix.*

SI l'on doutoit encore de l'origine que je donne aux loix , il seroit facile d'achever de se convaincre qu'elle est juste , en examinant les premières ordonnances légales , dont l'histoire nous ait conservé le souvenir. On voit qu'elles sont toutes d'une sévérité effrayante. La mort étoit le seul châtiment qu'elles prononçassent. Elles n'admettoient point de distinction entre le crime & la foiblesse. Toutes les contraventions se payoient de la vie.

On voit dans la *Genèse* une femme veuve condamnée au feu par ses propres parents , pour être devenue grosse , après avoir essayé plusieurs fois

inutilement d'obtenir un mari (a). Presque toutes les loix de *Moïse* menacent du dernier supplice. Personne n'ignore ce qu'on a dit de celles de *Dracon*, ce fameux législateur des *Athéniens*, à qui on reprochoit d'avoir écrit son code avec du sang. Les antiquités de toutes les nations présentent le même spectacle. On y voit les châtimens poussés jusqu'à la cruauté.

Il est clair que cette extrême rigueur n'a pu venir que de la grossièreté des hommes qu'on avoit à conduire. Un cheval dressé se gouverne avec une baguette. L'éperon & la bride ne suffisent pas pour le faire obéir avant qu'il soit dompté. De même la société perfectionnée a mille expédients qui préviennent les fautes, ou qui servent de mesure, pour ne pas excéder la proportion quand on les punit. Mais

(a) Voyez la *Genèse*, c. chap. 38, v. 24.

chez les brigands vainqueurs dont nous avons parlé, la force étoit le seul moyen qu'on pût employer pour les réprimer, puisque c'étoit le seul dont ils connussent l'importance. Il les falloit épouvanter avant que de les éclairer.

Comment persuader aux complices de la première violence, que son succès même étoit une raison pour n'en plus commettre ? Comment les convaincre tous qu'après avoir eu le droit de dépouiller un malheureux agriculteur, leur propre intérêt exigeoit qu'ils se défissent de ce droit auquel seul ils devoient leur aisance ?

Quelques esprits éclairés, comme je l'ai dit, firent ces rapports délicats. Ils engagèrent les autres à agir comme s'ils les concevoient. On fit en conséquence des réglemens auxquels tout le monde se soumit, ou parut se soumettre. Ce fut alors que la jouissance étant établie, & la nécessité de fixer les possessions bien

sensible au plus grand nombre, on élut quelques législateurs qu'on chargea du soin d'en chercher les moyens.

Ils n'en trouverent point d'autres, que des ordonnances ratifiées par le consentement général de ceux dont elles devoient être la regle ; &, pour en assurer la solidité, on employa la terreur à la place de la persuasion. En attendant que tous les hommes sentissent l'utilité du frein qu'on leur donnoit, on prit le parti de les intimider, pour les empêcher de le rompre. La vie étant encore pour eux le plus précieux de tous les biens, ce fut d'abord le seul dont on crut devoir menacer de les priver.

Si les fondemens de la société s'étoient trouvé posés par des pasteurs, il est clair qu'ils n'y auroient pas employé un ciment si redoutable. Ils en auroient assuré la solidité avec des liens plus flexibles ; ils se seroient étudiés à l'affermir par des moyens moins rigoureux.

La façon de vivre qu'exige la nourriture des troupeaux, inspire de la douceur & de la bonté. Elle ne donne à ceux qui la suivent, qu'une grossièreté apparente. Ils n'éblouissent point les autres hommes, mais ils les aiment & les servent avec affection. Ils paroissent déplacés au milieu du luxe des villes : mais on fait assez que ce n'est point dans leur enceinte qu'on apprend à devenir humain.

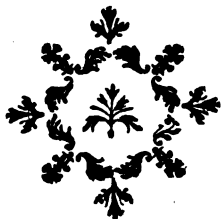
Il semble que les animaux soient nos véritables maîtres de morale. La théorie peut en être mieux développée dans les palais : c'est là qu'on en discute les principes avec éloquence ; mais c'est dans le fond des campagnes qu'on les pratique. C'est dans les appartements dorés qu'on parle souvent du cœur pour faire briller son esprit : mais c'est auprès des étables qu'on se livre aux mouvements de l'un, sans prétendre à la réputation de l'autre : & , tandis que des raisonneurs délicats décou-

pent, anatomisent élégamment les devoirs de l'homme & les vertus de l'humanité, ce sont des rustres lourds, presque stupides qui les mettent en usage.

En général les peuples pasteurs abhorrent le sang, jusqu'à ce que la guerre soit venue fouiller leurs yeux, & endurcir leurs ames. Ils donnent dans l'excès de la mollesse, plutôt que dans celui de la dureté. De toutes les vertus dont ils ont l'habitude, une attention tendre & compatissante est celle qu'ils exercent avec plus de complaisance. Ils n'auroient donc pas établi des loix aveugles & sanguinaires. Ils ne se feroient pas assujettis à des regles impitoyables, dont ils n'auroient pas eu besoin.

Il a fallu pour les rendre nécessaires, que la douceur fût subjuguée par la barbarie. Alors la justice s'éleva sur la terre entre les bras de la rigueur. Elle fit briller un glaive étincelant pour arrêter des hommes

féroces. Ils étoient accoutumés à faire couler le sang des animaux. Elle leur montra leur propre sang prêt à couler. Pour les empêcher de faire de leurs armes un usage arbitraire, elle leur fit voir un poignard tout prêt à les percer eux-mêmes. Par cet aspect terrible, elle procura du moins à la terre une apparence de tranquillité.



CHAPITRE VIII.

Effet des loix.

DEPUIS cette époque , l'homme , enchaîné par ses propres institutions , vécut enfermé sur la terre comme les troupeaux dans leurs étables. Il ne lui fut plus possible de faire de mouvements que ceux que les loix lui prescrivent. Il ne lui fut permis d'aller chercher sa pâture , que dans les prairies qu'elles lui assignerent. Il n'eut droit de sortir pour s'y rendre , que par la porte qu'elles se chargerent de lui indiquer.

Dès cet instant son existence cessa , pour ainsi dire , de lui appartenir. Ses bras , ses pensées , sa vie , tout fut resserré dans un dépôt commun , dont l'usage ne fut plus à sa discrétion. Ses moindres démarches lui furent tracées.

Lorsque cédant à quelque mouvement naturel, il risquoit de blesser l'intérêt général devenu le seul sacré, le seul respectable, il se trouva dans l'impuissance de faire sa volonté. Il se sentit même forcé de suivre une impulsion contraire, comme un malade perclus de ses membres, que le chirurgien retourne malgré ses efforts, & place dans la situation la plus commode pour le panser.

Sans cette manœuvre, il est clair que jamais aucune association n'auroit pu subsister entre les hommes. Les vues particulières choquant toujours, ou le plus souvent les vues générales; chacun par le droit naturel étant autorisé à ne penser qu'à soi, à sacrifier à son bien-être celui des autres; la force étant la seule raison suffisante pour appuyer les demandes, & la foiblesse la seule incapable de justifier des refus, une guerre éternelle, ou une entière indifférence auroit été le partage du genre humain.

Voilà les deux inconvénients que les législateurs ont craints, & dont leurs institutions font en partie le remede. Elles restreignent, elles anéantissent pour chaque particulier le domaine sans bornes que la naissance lui donne. Elles le réduisent à ne jouir que dans autrui. Elles le forcent à marcher dépendamment de ses voisins. Elles ôtent à ses projets, à ses desirs une liberté qui deviendrait abusive: & c'est par là qu'elles entretiennent le mouvement de cette machine compliquée qu'on appelle *société*.

Dans l'état où elles en mettent les membres, ils ne sauroient se passer de leur secours. S'ils vivoient tous séparés, il ne leur en faudroit point: s'ils étoient tous pauvres, même en vivant ensemble, il leur en faudroit peu. S'ils étoient tous riches, il en faudroit davantage, mais moins que dans la position singulière où les placent respectivement l'inégalité des passions, & des talents, celle de la richesse & de l'indigence.

C'est

C'est sur-tout cette inégalité dont les loix cherchent à balancer les effets, à adoucir les dangers. Elles ne peuvent la faire disparaître. Au contraire même il est de leur essence de l'affermir. Elles sont destinées sur-tout à assurer les propriétés. Or comme on peut enlever beaucoup plus à celui qui a, qu'à celui qui n'a pas, elles sont évidemment une sauve-garde accordée au riche contre le pauvre.

C'est une chose dure à penser, & pourtant bien démontrée, qu'elles sont, en quelque sorte, une conspiration contre la plus nombreuse partie du genre humain. C'est contre ceux qui ont le plus grand besoin de leur appui, que sont dirigés leurs plus grands efforts. C'est l'opulence qui les dicte, & c'est elle aussi qui en retire les principaux avantages. Ce sont des fortèresses établies en sa faveur au milieu d'un pays ennemi, où il n'y a qu'elle qui ait des dangers à craindre.

La justice est le desir perpétuel & constant de rendre à chacun ce qui

lui appartient : *Justitia est perpetua & constans voluntas jus suum cuique tribuendi* (a), disent les jurisconsultes ; mais le pauvre n'a à lui que son indigence. Les loix ne peuvent donc pas lui conserver autre chose. Elles tendent à mettre l'homme qui possède du superflu, à couvert des attaques de celui qui n'a pas le nécessaire. C'est là leur véritable esprit ; & si c'est un inconvénient, il est inséparable de leur existence.

Les codes les plus étendus se réduisent donc au développement de cet unique principe, qu'on doit pour le bien général déroger au droit naturel qui rendoit toutes les possessions communes, & se conformer au droit civil qui les particularisoit toutes.

(a) Ulpian cité dans le *digeste*, liv. 1, tit. 1.



 CHAPITRE IX.

Du droit naturel. Que le véritable droit naturel ne peut pas exister avec la société. Ce que c'est que celui à qui l'on donne ce nom. Division de cet ouvrage.

ON se permet encore au milieu de nos conventions sociales, de reparler de ce *droit naturel*. On le trouve souvent rappelé dans les livres savants de nos jurisconsultes. Mais il est évident que l'espece de droit qu'on veut bien honorer de ce beau nom, n'est point celui qui le mérite. Le prétendu droit naturel qui subsiste parmi nous, est une production factice, absolument étrangère à la nature, & due tout entière à l'art qui lui a donné la naissance.

Il n'existe pas le moindre vestige du premier dans la société. Il est

M a

même incompatible avec elle , & l'un emporte nécessairement la destruction de l'autre. L'essence du *droit naturel* est une liberté indéfinie. Celle du *droit social* est la privation entière de cette première liberté. S'il en subsistoit encore la moindre partie après la formation des sociétés, quel pouvoir auroient les loix sur cette partie qui ne leur seroit point soumise ? L'état de la nature n'admet ni juges, ni prohibitions, ni propriétés : si l'indépendance qui le constitue se soutenoit relativement à quelqu'un de ces objets, comment s'y prendroit-on pour prouver la validité des ordonnances qui concernent tous les autres ?

Leur but est d'empêcher que personne ne puisse se soustraire à leur autorité. Elles travaillent à soumettre tous les hommes, de quelque état qu'ils soient, dans quelque occasion que ce soit. Il faut donc qu'elles leur ôtent, sans exception, l'usage de leur volonté. Il faut qu'elles les

dépouillent de toute espece de droit qui contrediroit celui qu'elles établissent, qu'elles ne leur laissent aucune issue pour se dérober à l'affujettissement où elles les réduisent.

Si une prison a vingt portes, il ne suffit pas d'en fermer, d'en cadener exactement dix-neuf, puisque tous les prisonniers se sauveront par la vingtieme qui resteroit seule ouverte. De même, si la société ou les loix ne s'emparoiert d'abord entièrement de toutes les facultés de l'homme, si elles n'anéantissoient sans retour cette indépendance originelle qu'il a reçue de la nature, ce seroit bien en vain qu'on lui intimeroit des ordres; il resteroit toujours le maître de les éluder, en vertu de cette portion de libre arbitre politique, où nous supposons qu'il se seroit maintenu.

Aussi la premiere opération de la société est-elle de l'en priver sans ressource. Quoi qu'en disent les jurisconsultes, leurs traités du droit naturel

font tous des traités de servitude. Ce sont les épitaphes de ce droit, & la terre entière est son tombeau. Il n'y a pas de lieu dans le monde, où l'on ne pût dire en parlant de lui, *hic jacet.*

A ce droit ainsi effacé, les institutions sociales en substituent un autre à qui elles font porter le même nom, quoique l'effet en soit directement opposé. Elles commencent par supprimer toutes les sortes de pouvoirs qui leur sont antérieurs : elles n'en souffrent point parmi les hommes qui ne dérivent d'elles. Elles agissent précisément comme ces conquérants qui, en entrant dans une place, cassent les provisions de tous les officiers qu'ils y trouvent, & leur en rendent de nouvelles en leur nom, s'ils jugent à propos de les conserver.

Celles que les hommes reçoivent aujourd'hui de la société, celles qui les maintiennent dans les prérogatives de leur espèce, peuvent toutes

se réduire au droit de propriété ; c'est celui qu'on est convenu de nommer droit naturel, qui n'est véritablement cependant que le droit civil.

C'est le titre qui rend les possessions exclusives. C'est la loi qui divise le monde en une infinité de petits domaines, & qui donne pour bornes à chacun en particulier, tous ceux qui l'entourent. Elle devient en effet naturelle en quelque manière, c'est-à-dire, inséparable de l'état où l'homme se trouve aujourd'hui : elle est nécessairement attachée à sa position actuelle.

Ce principe ainsi naturalisé sur la terre, est devenu la tige de toutes les institutions humaines. C'est à lui que se rapportent tous les réglemens révéérés & pratiqués dans la société : il s'applique sans exception à toutes les époques de la vie civile & politique, même à celles qui en paroissent les plus éloignées. Il dirige également la jeunesse, la caducité, tant

des hommes que des états. Il en embrasse la naissance & la mort ; enfin il est l'objet & le fondement de toutes les especes de législations.

Maintenant nous allons considérer ces ravisseurs devenus les seuls objets dignes de nos regards , les seuls êtres pour ainsi dire existants par eux-mêmes , sous trois points de vue différents.

Nous les suivrons , 1^o. dans leur relation impérieuse avec un sexe que la nature avoit pu destiner à l'égalité , mais que la politique livroit nécessairement à la dépendance.

2^o. Nous apprécierons leur autorité sur les fruits que produisoient ces unions : nous verrons comment les enfants achetoient par une longue dépendance le droit de recueillir la succession de leurs auteurs , comment ils furent réduits à faire longtemps partie de la propriété paternelle , avant que d'en jouir eux-mêmes.

3^o. Nous passerons à l'administra-

tion intérieure des ménages : nous examinerons à quel titre des étrangers furent appelés pour y remplir les offices les plus laborieux, & comment les fatigues de toute leur vie furent compensées par la certitude de la subsistance qu'on leur assura.

Voilà les trois principaux objets de la législation privée, du droit civil, & desquels dérivent peut-être tous les autres. Un empire ne peut être florissant, & les citoyens heureux, qu'autant que le pouvoir des *maris* sur leurs *femmes*, des *peres* sur leurs *enfants*, des *maîtres* sur leurs *esclaves* est absolu, & fait de chaque famille un petit empire, de la soumission duquel le chef répond à celui de l'état. Un gouvernement ne peut tendre à sa perfection, qu'en raison de ce qu'il s'approche de ces principes ; il se dégrade en proportion de ce qu'il s'en éloigne.

Développons-les donc. Faisons voir combien ils sont intimement liés avec l'établissement même de la société,

& que toutes les prétendues réformes qu'on a osé se permettre depuis, n'ont fait que les corrompre.

Dans un autre ouvrage qui sera le complément de celui-ci, je tâcherai un jour de suivre ces despotes privés, chacun dans leur correspondance avec leurs voisins. J'examinerai comment le besoin donna lieu entr'eux, à des traités, nommés, depuis, *contrats, ventes, échanges, emprunts*. Je démontrerai comment la liberté se trouva bientôt encore à charge ici pour eux, & troubloit les jouissances depuis qu'elles étoient fixes, comme elle les avoit inquiétés au moment où elles s'établissoient, de la naissance d'une autorité publique, qui soumettant toutes les familles & pesant sur toutes les volontés, montrant à chaque usurpateur des propriétés convenues, un vengeur puissant & armé, prêt à secourir le foible. Enfin, j'expliquerai comment la religion appelée au secours de la politique vient mettre le comble à l'édi-

face social, & achever de le rendre inébranlable.

J'ose me flatter qu'alors tout lecteur de bonne foi conviendra qu'il n'y a point d'autre secret en politique, pour assurer le repos des hommes, que l'*unité* de pouvoir en tout sens, & la réunion de ce pouvoir unique dans une seule main depuis la première qui régit l'état entier jusqu'aux derniers, dont l'influence est bornée par l'enceinte de la famille.]

Fin du tome premier.



TABLE

DES CHAPITRES

CONTENUS DANS CE VOLUME.



LIVRE PREMIER.

Des *loix* & de la *justice* en
général : de leur origine &
de leurs effets.

- CHAP. I. *Pourquoi les loix sont néces-
saires*, 208
- CHAP. II. *Des différents systêmes ima-
ginés sur l'origine des loix & des
sociétés*, 218
- CHAP. III. *De la véritable origine de
la société*, 228

T A B L E.

<i>CHAP. IV. Comment le développement de la société a nécessité celui des loix,</i>	238
<i>CHAP. V. Esprit des premières loix,</i>	244
<i>CHAP. VI. Justification de ce qui précède,</i>	249
<i>CHAP. VII. Nouvelle preuve de ce qui précède, tirée de la rigueur des anciennes loix,</i>	255
<i>CHAP. VIII. Effet des loix,</i>	262
<i>CHAP. IX. Du droit naturel. Que le véritable droit naturel ne peut pas exister avec la société. Ce que c'est que celui à qui on donne ce nom. Division de cet ouvrage,</i>	267

Fin de la table du tome premier.

DO NOT CIRCULATE



